GUERLÉDAN

Les 3 Maisons de Guerlédan

Il y a trois Maisons qui ont été construites à Guerlédan pour les activités liées au canal de Nantes à Brest.
Les maisons de Guerlédan sont constituées d'une maison pour l'éclusier et une autre pour le garde de navigation, ainsi qu'un magasin.

Elles comportent une porte centrale en bois. Presque toutes les ouvertures sont sur le devant de la maison. Les fenêtres sont fermées par des volets en bois. Les fenêtres sont encadrées de pierres de granit taillées. Les murs sont constitués de pierres de pays, un mélange de schiste et de granit, liées entre elles par de la draille (mélange de terre et de gravillons). Le toit est couvert d'ardoises issues des carrières voisines (souvent appelées localement perrières). Des dalles de pierres recouvrent le sol du rez de chaussée.

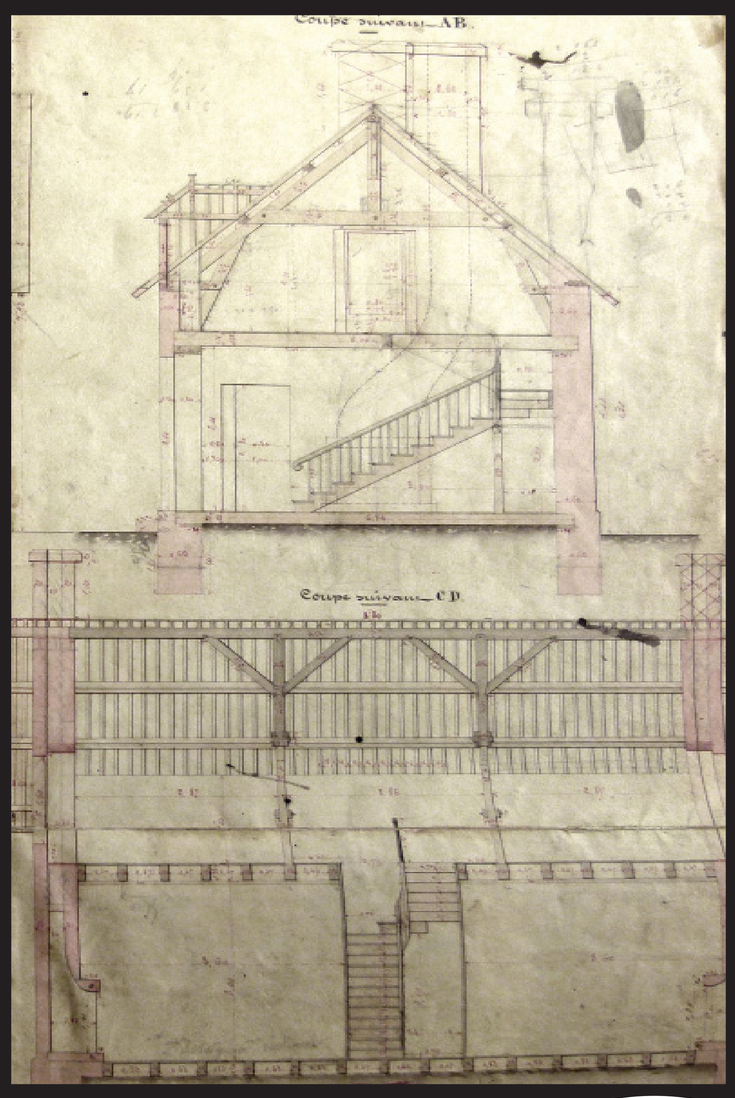

COUPE DE LA MAISON

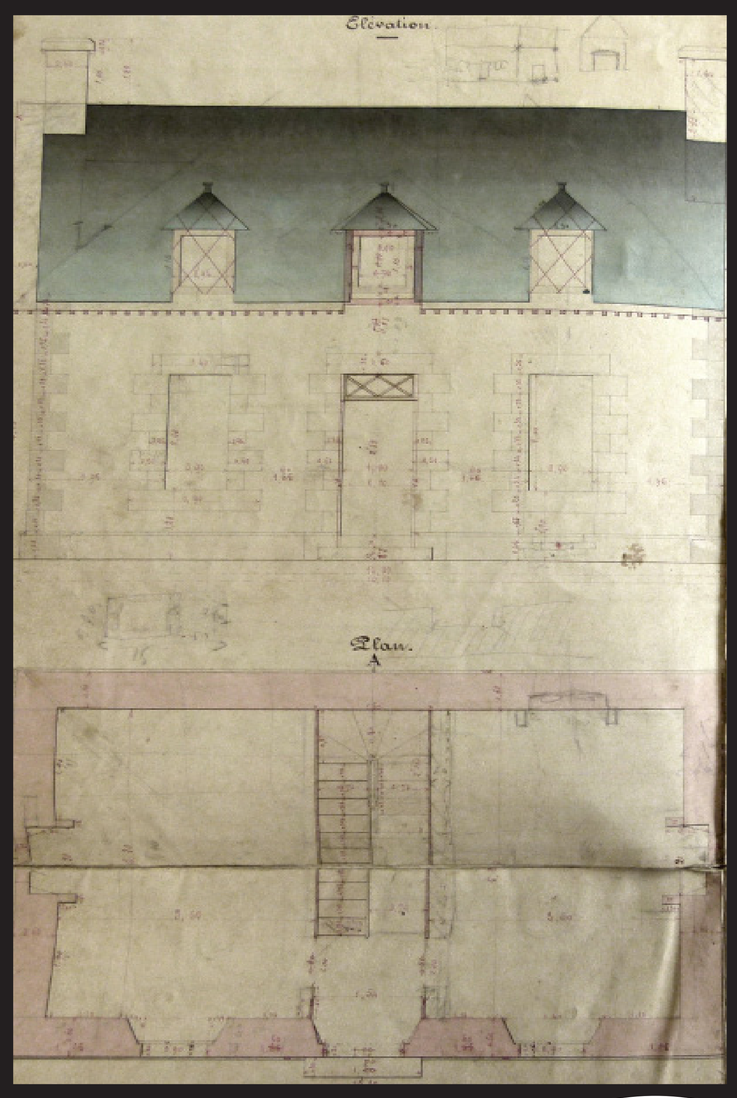

ÉLÉVATION ET PLAN

Maison du garde navigation

La maison de garde la plus spacieuse se compose de trois portes, deux gerbières et deux fenêtres. Cette maison est occupée par le garde qui a sous sa responsabilité plusieurs éclusiers. Le logis se trouve au niveau de la porte amont : le plan est de type ternaire en rez de chaussée. Il y a un comble à deux lucarnes. Les fenêtres sont de grandes dimensions. Les murs sont en moellons enduits.
Il y a deux dépendances de part et d'autre du logis, dont une avec une cheminée.
Le toit est avec de longs pans.

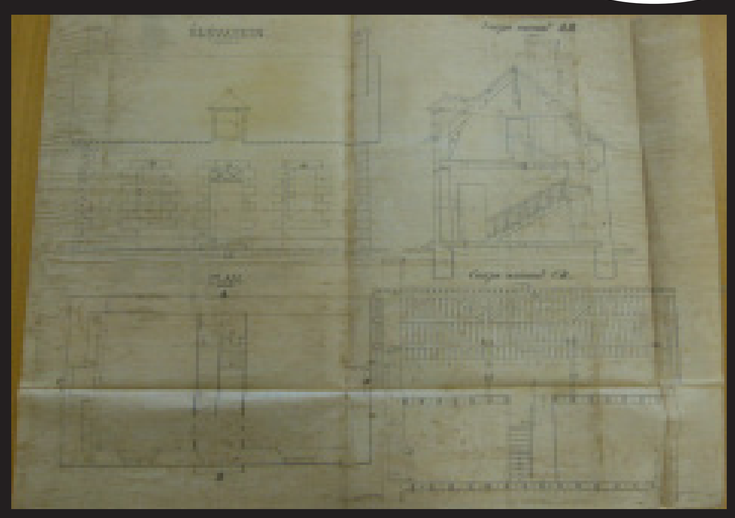

ANCIEN PLAN DE 1869

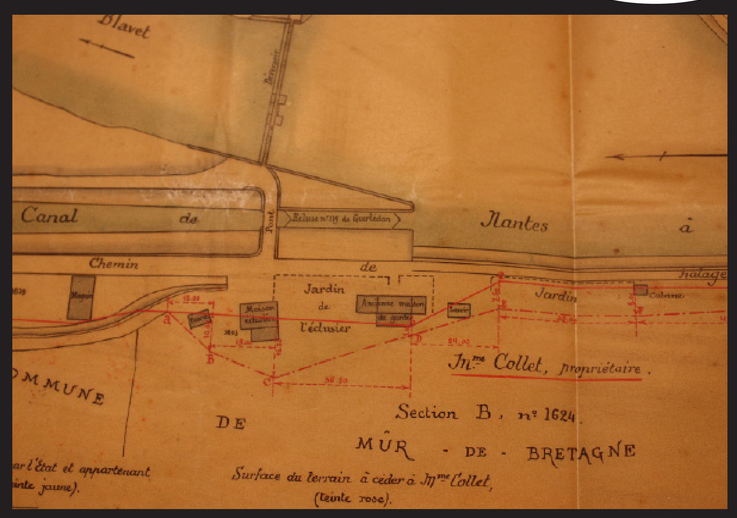

ANCIEN PLAN DE SITUATION

Le magasin

C'est un bâtiment dans lequel sont entreposés les outils et matériels pour assurer l'entretien et le fonctionnement du canal (manivelle, saindoux à graisser, lampe à huile, faucille, houe etc...).
En 1876 est décidée la construction d'un nouveau magasin, d'une écurie et l'agrandissement de la maison de garde Nicolleau.

PLAN AVANT LE BARRAGE

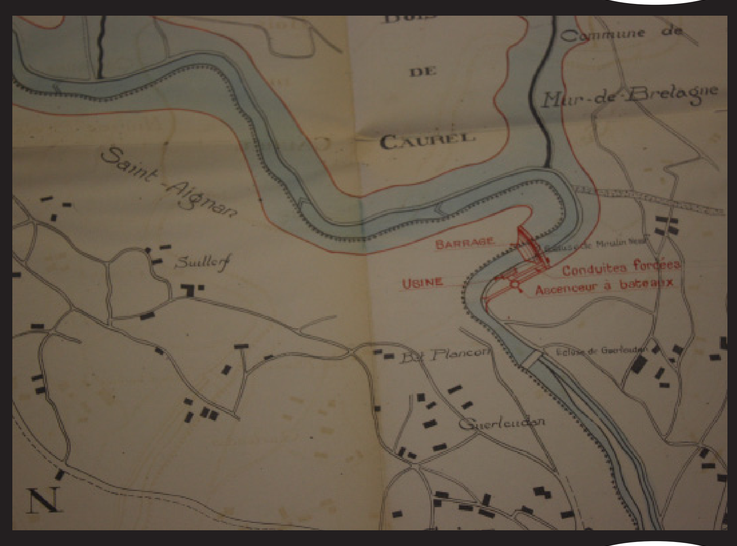

ANCIEN PLAN ANNÉES 30

La maison éclusière

La maison éclusière plus petite porte l'inscription «Guerlédan», elle se trouve au niveau du pont.

Le plan est de type ternaire en rez de chaussée. Les combles comptent une lucarne et une fenêtre dans le pignon droit. On trouve une porte de plein cintre dans le mur du pignon. Les fenêtres sont de grandes dimensions. Les murs sont en moellons de schiste enduits. Les encadrements des baies et chaînes d'angle harpé sont en pierre de taille de granite.

Il y a une souche de cheminée décalée sur le versant postérieur du toit. Il y a trois dépendances.

Il y a une étable à l'arrière du logis en moellons de granite.

L'étable et la porcherie sont isolées du logis.

D'après le site du Glad patrimoine de Bretagne.

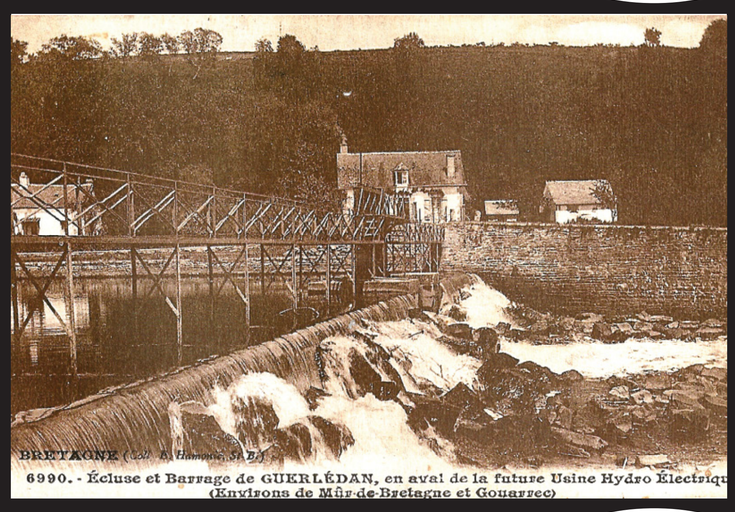

CARTE POSTALE ANCIENNE

ATELIER PHOTO

PHOTO À LA WARHOL

PHOTO À LA WARHOL

GUERLÉDAN

Certificat de bonnes vie et mœurs

Pour travailler à Guerlédan après la création du barrage il fallait obtenir un certificat de bonnes vie et mœurs.

C'est à dire qu'une enquête était faite sur la personnalité et le mode de vie de la personne qui veut obtenir un emploi.

Certains ouvriers venaient de loin pour travailler à Mûr de Bretagne comme Monsieur Basile Bielokonoff, né le 22 mai 1903 en Russie dans l'ancien empire, et naturalisé français.

Le certificat est délivré par le maire de la commune qui atteste que la personne n'a pas de condamnation au casier judiciaire.
Le demandeur paie pour les timbres fiscaux.

MAIRIE de Mur-de-Bretagne (Côtes-du-Nord)

KJ 33605

Certificat de Bonnes Vie et Mœurs

Le Maire de Mur certifie que le nommé Basile Bielokonoff né le 22 mai 1903 à Kharkoff (Russie), électricien, nationalité Française, domicilié à Guerlédan en Mur est de bonnes vie et mœurs.

Mur le 18 JUIL 1934

Le Maire

Délivré le 30 juillet 1934

CERTIFICAT DE BONNES MOEURS

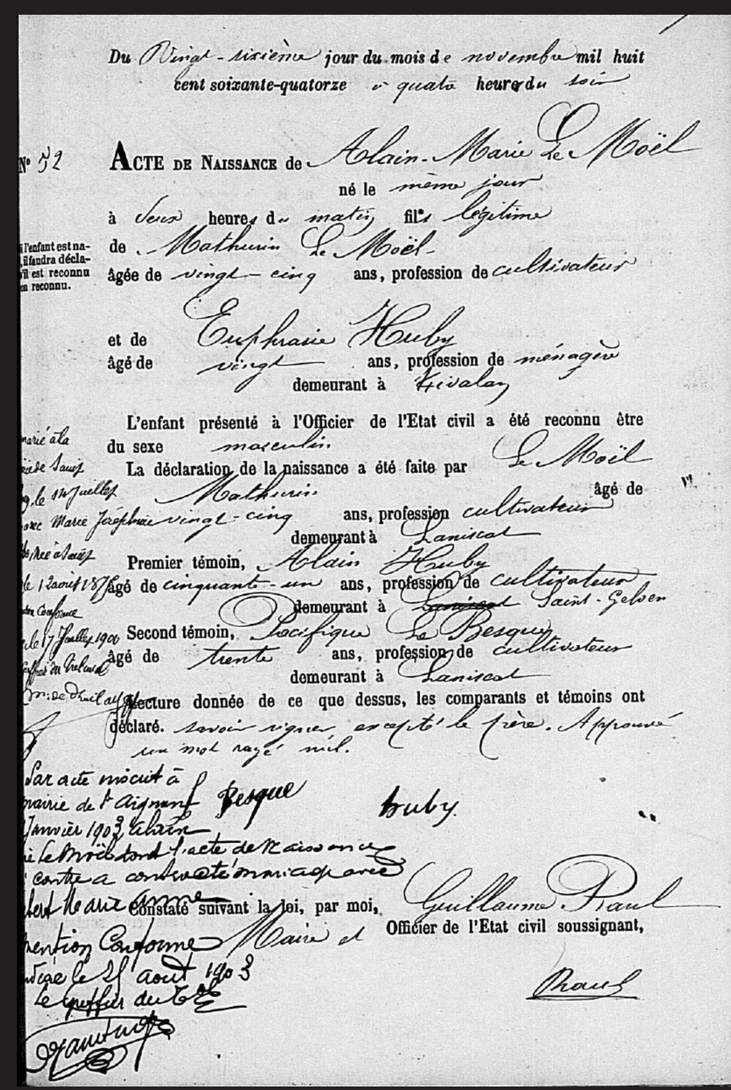
Du vingt-sixième jour du mois de novembre mil huit cent soixante-quatorze à quatre heures du soir

N° 52 ACTE DE NAISSANCE de Alain-Marie Le Moël

né le même jour

à deux heures du matin fils légitime

de Mathurin Le Moël

âgée de vingt-cinq ans, profession de cultivateur

et de Euphrasie Huby

âgé de vingt ans, profession de ménagère

demeurant à Trivalay

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe masculin

La déclaration de la naissance a été faite par Le Moël Mathurin âgé de vingt-cinq ans, profession cultivateur demeurant à Laniscat

Premier témoin, Alain Huby âgé de cinquante-un ans, profession de cultivateur demeurant à Saint-Gelven

Second témoin, Pacifique Le Bezquen âgé de trente ans, profession de cultivateur demeurant à Laniscat

Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré. savoir signer, excepté le père. Approuvé un mot rayé nul.

Constaté suivant la loi, par moi, Guillaume Paul Officier de l'Etat civil soussignant,

ACTE DE NAISSANCE

La vie d'un éclusier : Alain Le Mouel

Alain Le Mouel est né en 1874 à Laniscat.
Il commence sa carrière d'éclusier à l'écluse 122 à Caurel en 1906. En 1909 il est éclusier de deuxième classe à Caurel avec un traitement de 550 Francs. Cette année là il a bénéficié de 80,50 Francs, pour éclusage de nuit. Alain Le Mouel était éclusier en chef première classe à Guerlédan en 1920. Sa femme est recrutée pour le seconder en tant qu'agent auxiliaire en 1920.. Son traitement (salaire) était de 4510 Francs ; de plus il a touché une indemnité de 219 Francs. Il a versé 246 Francs pour sa retraite. En 1920 les agents titulaires de l'Etat touchent une indemnité pour charge de famille en fonction du nombre d'enfants et une indemnité de chèreté de vie. Par exemple Alain Le Mouel touche 2 457 Francs de charge de famille pour 6 enfants de moins de 16 ans et 1 de plus de 16 ans. A cela s'ajoute 720 Francs pour chèreté de vie.Alain Le Mouel a eu 7 enfants. Il est décédé en 1926, Mme Le Mouel a eu une aide de 96 Francs.

PHOTO À LA WARHOL

CARTE POSTALE ANCIENNE

ATELIER PHOTO

ATELIER PHOTO

Famille Nicolleau - Le Bihan

En 1909, dans la maison éclusière, est installé la famille Nicolleau. Louis l'éclusier et sa femme Marie Le Mouel et leurs 6 enfants Marie, Jean, Pierre, Joseph né en 1896, Toussaint et Marie née en 1909, et un beau fils Trémeur Lavenantné en 1886 né à Mûr de Bretagne, marinier. Puis, Marie Julienne Nicolleau, mère de Jean Le Bihan se marie à Louis Le Bihan. Ils auront 3 enfants. Louis Le Bihan est à l'écluse de Bon Repos de 1927 à 1937. La famille est affectée à Guerlédan en 1937 et y restera jusqu'en 1970. Jean Le Bihan se souviens de Mme Allano qui habite encore la maison longue de Guerlédan. Puis en 1978 c'est au tour de Monsieur Hervieux la maison éclusière de Guerlédan. Joseph Nicolleau est éclusier à l'écluse 124 de Bellevue et donne son nom à l'écluse dite Nicolleau. Jean Le Bihan se souvient que la cuisine était à gauche de la porte d'entrée. À droite de la porte on trouvait une salle à l'avant et la chambre des parents à l'arière sans fenêtres. Les chambres de l'étage étaient occupées par les trois enfants.

FAMILLE LE BIHAN

LOUIS LE BIHAN ET SA FEMME

PHOTO À LA WARHOL

PHOTO À LA WARHOL

POULHIBET

La Vache Marguerite

La vache Marguerite est un des symboles de la vie à la maison éclusière de Poulhibet dans les années 70' 80'. Il s'agissait de la vache de Madame Kernen qui vivait dans la maison éclusière de Poulhibet. Marguerite allait brouter le long du chemin de hallage. Madame Kernen surveillait et promenait sa vache Marguerite pour éviter qu'elle aille dans les champs des autres propriétaires proches du canal. La vache avait une étable près de la maison éclusière. Elle fournissait le lait à Madame Kernen . Madame Kernen avait aussi un poulailler et un clapier. Dès leur installation, les éclusiers disposaient d'un jardin, où il pouvait cultiver un potager et avoir quelques animaux. Pendant longtemps les animaux n'avaient pas le droit d'aller paître le long du canal car les francs-bords étaient coupés pour faire du foin, vendu par l'État pour gagner de l'argent.

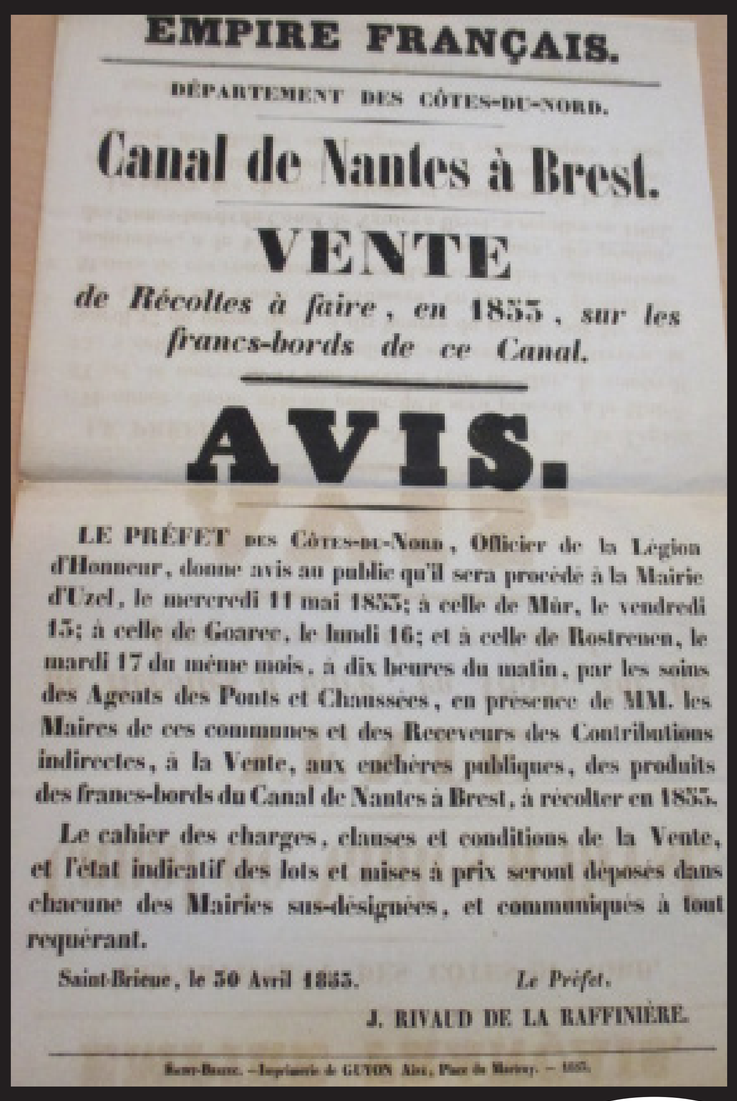

EMPIRE FRANÇAIS.

DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD.

Canal de Nantes à Brest.

VENTE

de Récoltes à faire, en 1853, sur les francs-bords de ce Canal.

AVIS.

LE PRÉFET DES CÔTES-DU-NORD, Officier de la Légion d'Honneur, donne avis au public qu'il sera procédé à la Mairie d'Uzel, le mercredi 11 mai 1853; à celle de Mûr, le vendredi 13; à celle de Goarec, le lundi 16; et à celle de Rostrenen, le mardi 17 du même mois, à dix heures du matin, par les soins des Agents des Ponts et Chaussées, en présence de MM. les Maires de ces communes et des Receveurs des Contributions indirectes, à la Vente, aux enchères publiques, des produits des francs-bords du Canal de Nantes à Brest, à récolter en 1853.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la Vente, et l'état indicatif des lots et mises à prix seront déposés dans chacune des Mairies sus-désignées, et communiqués à tout requérant.

Saint-Brieuc, le 30 Avril 1853. *Le Préfet,*

J. RIVAUD DE LA RAFFINIÈRE.

Saint-Brieuc. — Imprimerie de GUYON Aîné, Place du Marché. — 1853.

AFFICHE VENTE DE FOIN

POULHIBET AVANT

POULHIBET AUJOURD'HUI

Quais de déchargements

Il fallait faire une demande auprès de la préfecture des Côtes du Nord et préciser l'emplacement choisit ainsi que la longueur et la largeur de ce dernier.
A Poulhibet il y a un moulin. Celui ci recevait déjà des céréales à moudre. Le transport se faisait soit par la voie terrestre soit par le canal. Comme les quantités étaient de plus en plus importantes le propriétaire du moulin Monsieur Le Pottier a demandé la création d'un quai de chargement et déchargement le long du canal.

Les élus doivent récolter un grand nombre de signatures pour avoir l'autorisation de bâtir un débarcadère. Plus le nombre de signatures est élevé, plus ils ont la chance de voir aboutir ce projet.

En ce qui concerne le quai de Poulhibet, tous les élus de la région ont signé. Les signatures récoltées vont même jusqu'à Merléac et Saint Thélo.

ATELIER PHOTO

ÉCLUSIÈRE ET SA VACHE

RETOUCHE PHOTO

RETOUCHE PHOTO

ANCIENNE PHOTO

RETOUCHE PHOTO

RETOUCHE PHOTO

RETOUCHE PHOTO

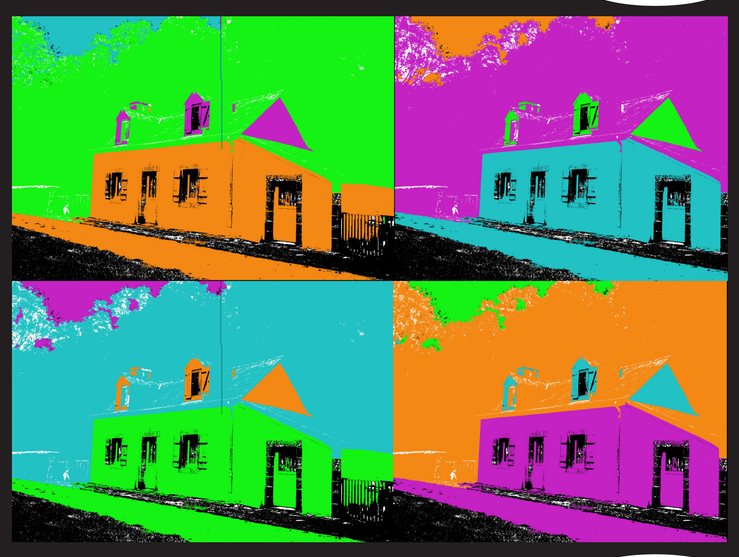

PHOTO À LA WARHOL

QUÉNÉCAN

Quai déchargement de Quénécan

Rapport de l'ingénieur

Le 23 Octobre 1888, M. le Ministre des travaux publics communique à M. L'ingénieur en Chef une délibération pour le 22 Août 1888.

Le Conseil Général du département des Côtes du Nord réclame une exécution des travaux de construction d'un débarcadère au pont de Quénécan sur le canal de Nantes à Brest, mais pour cela il faut faire un historique de toute cette affaire.

Le 19 Août 1884, le Conseil Général des Côtes du Nord veut une étude d'entreprises pour agrandir le port de Quénécan car il était trop étroit pour les marchandises déposées.

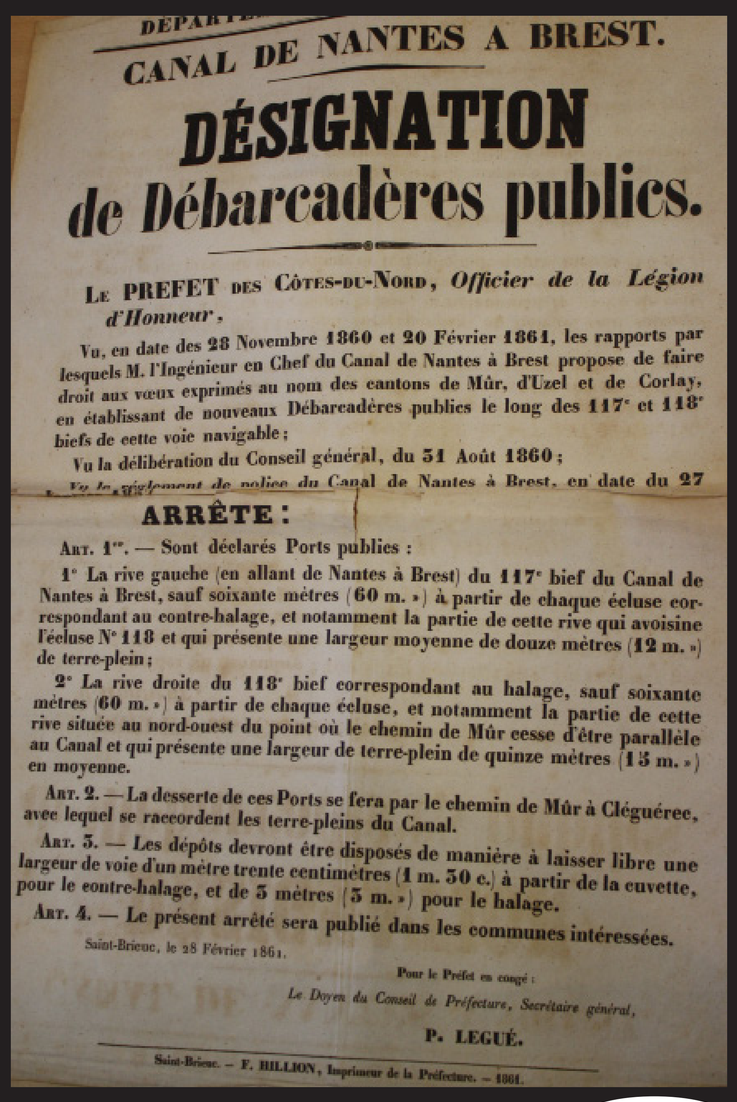

CANAL DE NANTES A BREST.

DÉSIGNATION de Débarcadères publics.

Le PREFET des Côtes-du-Nord, *Officier de la Légion d'Honneur*,

Vu, en date des 28 Novembre 1860 et 20 Février 1861, les rapports par lesquels M. l'Ingénieur en Chef du Canal de Nantes à Brest propose de faire droit aux vœux exprimés au nom des cantons de Mûr, d'Uzel et de Corlay, en établissant de nouveaux Débarcadères publics le long des 117e et 118e biefs de cette voie navigable;

Vu la délibération du Conseil général, du 31 Août 1860;

Vu le règlement de police du Canal de Nantes à Brest, en date du 27

ARRÊTE :

Art. 1er. — Sont déclarés Ports publics :

1° La rive gauche (en allant de Nantes à Brest) du 117e bief du Canal de Nantes à Brest, sauf soixante mètres (60 m.) à partir de chaque écluse correspondant au contre-halage, et notamment la partie de cette rive qui avoisine l'écluse N° 118 et qui présente une largeur moyenne de douze mètres (12 m.) de terre-plein;

2° La rive droite du 118e bief correspondant au halage, sauf soixante mètres (60 m.) à partir de chaque écluse, et notamment la partie de cette rive située au nord-ouest du point où le chemin de Mûr cesse d'être parallèle au Canal et qui présente une largeur de terre-plein de quinze mètres (15 m.) en moyenne.

Art. 2. — La desserte de ces Ports se fera par le chemin de Mûr à Cléguérec, avec lequel se raccordent les terre-pleins du Canal.

Art. 3. — Les dépôts devront être disposés de manière à laisser libre une largeur de voie d'un mètre trente centimètres (1 m. 30 c.) à partir de la cuvette, pour le contre-halage, et de 3 mètres (3 m.) pour le halage.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié dans les communes intéressées.

Saint-Brieuc, le 28 Février 1861.

Pour le Préfet en congé :
Le Doyen du Conseil de Préfecture, Secrétaire général,
P. LEGUÉ.

Saint-Brieuc. — F. HILLION, Imprimeur de la Préfecture. — 1861.

AFFICHE OFFICIELLE

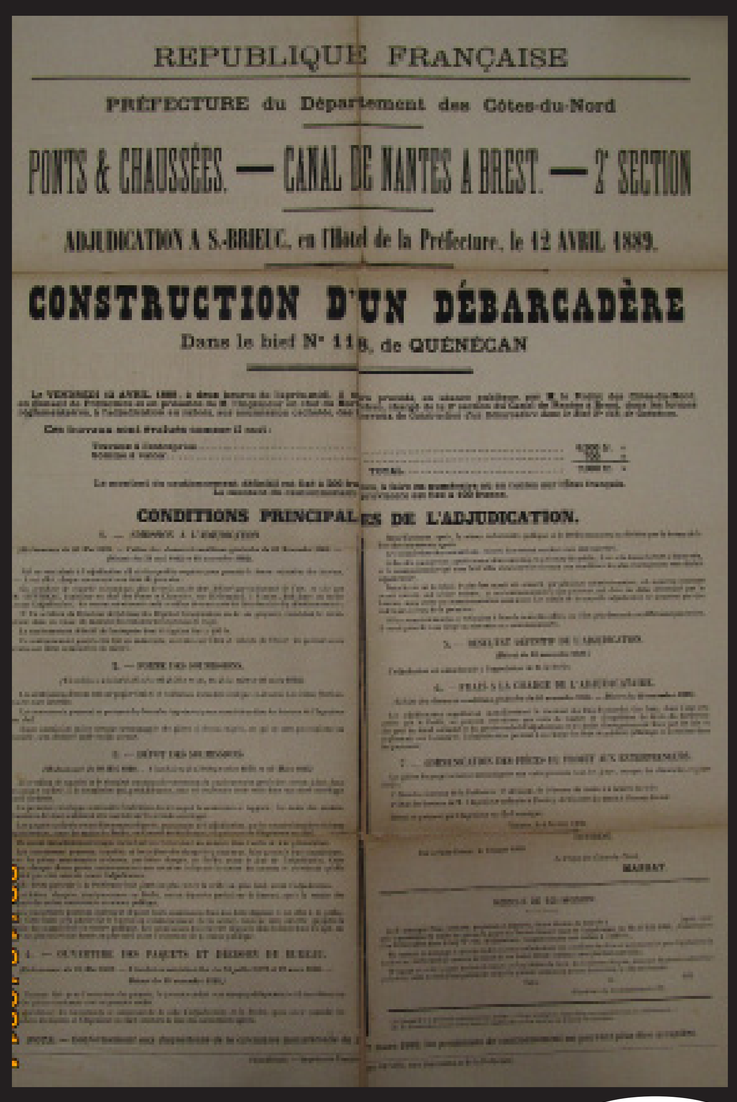

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE du Département des Côtes-du-Nord

PONTS & CHAUSSÉES. — CANAL DE NANTES A BREST. — 2e SECTION

ADJUDICATION A S.-BRIEUC, en l'Hôtel de la Préfecture, le 12 AVRIL 1889.

CONSTRUCTION D'UN DÉBARCADÈRE

Dans le bief N° 118, de QUÉNÉCAN

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION.

AFFICHE OFFICIELLE

Étude d'agrandissement

Le 11 juin 1885, une étude de la question dans le rapport par M. l'ingénieur Bertin, constate que le port de Quénécan à un tonnage de 3600. Le mur de quai de 33 mètres de longueur est insuffisant pour les besoins important du commerce, le point du canal longeant le chemin de grande communication N 35 desservant les communes de Mûr de Bretagne, Saint Aignan et Cléguerec. L'insuffisance de la longueur du mur de quai et d'étendue de terre-plein est démontrée dans ce rapport qui donne l'estimation de la dépense à faire pour donner satisfaction au vœu du Conseil Général. L'estimation est divisée en deux parties :
La première : la construction d'un mur de quai de 60 mètres de longueur avec terre-plein jusqu'à la limite du terrain de l'Etat qui intéresse l'administration du canal, par conséquent la charge de l'Etat s'élève à 6000F.
La deuxième : le déplacement latéral du chemin de grande commune N35, acquisition des déplacements, dépense incombant au département 400,00F

CARTE POSTALE ANCIENNE

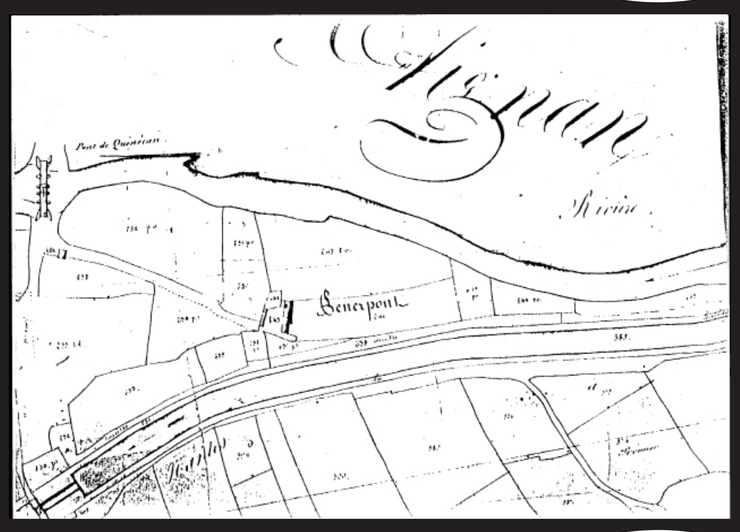

PLAN ANCIEN

ATELIER PHOTO

ATELIER PHOTO

La Décision

La décision ministérielle du 9 octobre 1885, parle de l'agrandissement du débarcadère de Quénécan du chemin vicinal N35.
M. Le préfet des Côtes du Nord fit connaître à M. l'ingénieur en Chef par lettre du 29 juin 1886 que la dépense occasionnée par déplacement du chemin vicinal à la condition du service vicinal oblige à acquérir à des prix modérés les terrains nécessaire à ce déplacement. Le 30 octobre 1886, une nouvelle lettre de M. Le Préfet des Côtes du Nord, fait connaître sa séance du 19 août précé dent le Conseil Général qui autorise le service vicinal à traiter moyennant le prix de 100F.
L'axe choisi avec les propriétaires des terrains à occuper pour les déplacements du chemin vicinal de grande communication, N35 afin de permettre l'agrandissement du débarcadère de Quénécan et le préfet invite M. l' Agent-Voyer en chef à procéder aux acquisitions de terrains nécessaire à ce déplacement.
C'est en 1888 que les travaux de déplacement du chemin de de grande communication ont été exécutés.

RETOUCHE PHOTO

RETOUCHE PHOTO

PHOTO À LA WARHOL

PHOTO À LA WARHOL

BOLLORÉ

La maison éclusière de Bolloré a été construite entre 1860 et 1870. Elle a servi de modèle pour construire d'autres maisons éclusières. C'est le cas pour la maison éclusière de Trégnanton. La maison éclusière de Trégnanton avait été emportée par la crue du 22/23 Août 1880. Les crues étaient assez fréquentes et les éclusiers devaient réguler les hauteurs d'eau. Pour reconstruire la maison les dépenses ont été évaluées à 6000 francs. Comme le ministère des travaux publics n'avait pas obtenu tous les crédits escomptés, il a fallu réduire les dépenses à 4 000 francs. La première dépense était de 800 francs et correspondait au logement provisoire de l'éclusier. A partir de 2010 il y a eu deux projets de réhabilitation et dans le deuxième projet la maison de Bolloré était dans la liste pour être réhabilitée. La région fait en sorte que les différentes maisons éclusières soit des bâtiments clos de qualité et qu'il y ait des aménagements spécifiques à la navigation.

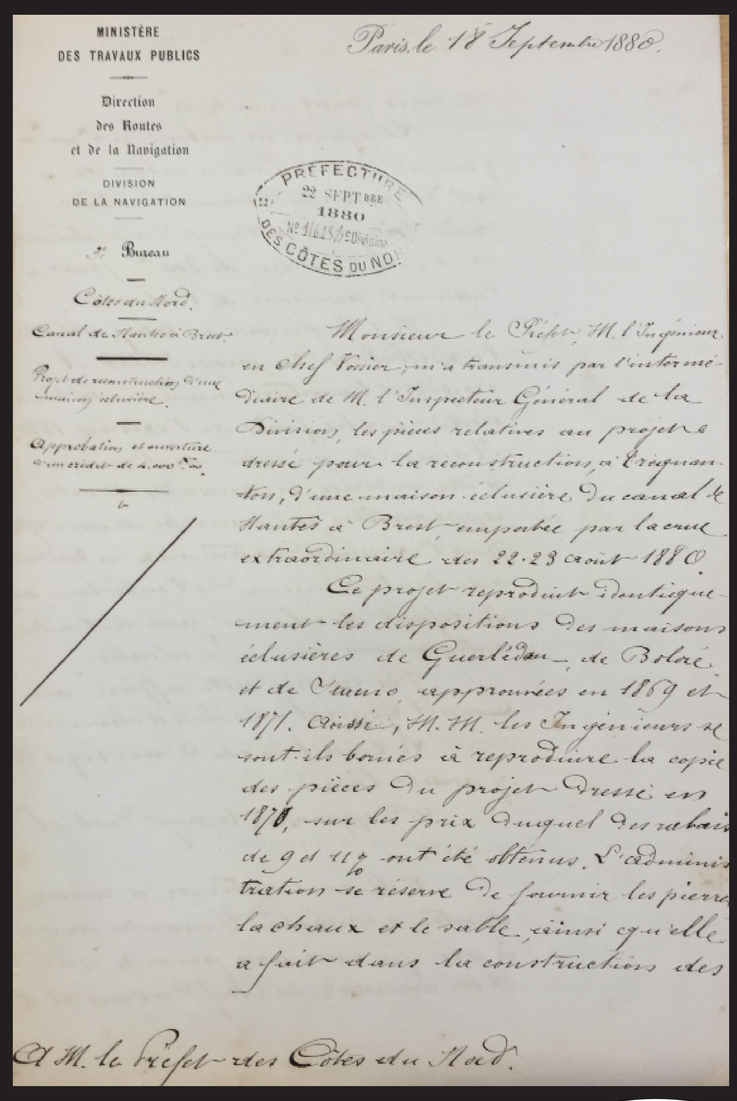

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Direction des Routes et de la Navigation

DIVISION DE LA NAVIGATION

1er Bureau

Côtes du Nord.

Canal de Nantes à Brest.

Projet de reconstruction d'une maison éclusière.

Approbation, et ouverture d'un crédit de 4.000 Frs.

Paris, le 18 Septembre 1880.

PRÉFECTURE 22 SEPTBRE 1880 N° 11.213 1re DIVISION DES CÔTES DU NO.

Monsieur le Préfet, M. l'Ingénieur en Chef Voisin m'a transmis par l'intermédiaire de M. l'Inspecteur Général de la Division, les pièces relatives au projet dressé pour la reconstruction, à Trégnanton, d'une maison éclusière du canal de Nantes à Brest, emportée par la crue extraordinaire des 22-23 Août 1880.

Ce projet reproduit identiquement les dispositions des maisons éclusières de Guerlédan, de Bolloré et de Stumo, approuvées en 1869 et 1871. Aussi, M. M. les Ingénieurs se sont-ils bornés à reproduire la copie des pièces du projet dressé en 1870, sur les prix duquel des rabais de 9 et 11 p. 100 ont été obtenus. L'administration se réserve de fournir les pierres, la chaux et le sable, ainsi qu'elle a fait dans la construction des

A M. le Préfet des Côtes du Nord.

PROJET DE TRAVAUX

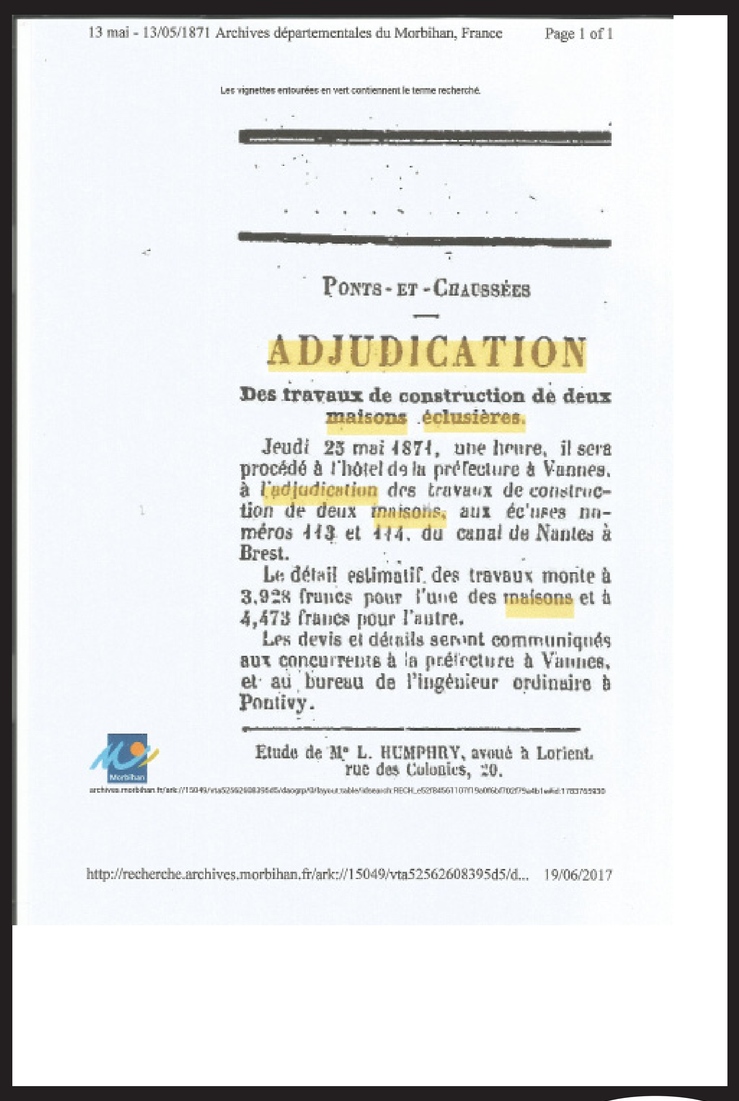

13 mai - 13/05/1871 Archives départementales du Morbihan, France Page 1 of 1

Les vignettes entourées en vert contiennent le terme recherché.

PONTS-ET-CHAUSSÉES

ADJUDICATION

Des travaux de construction de deux maisons éclusières.

Jeudi 25 mai 1871, une heure, il sera procédé à l'hôtel de la préfecture à Vannes, à l'adjudication des travaux de construction de deux maisons, aux écluses numéros 113 et 114, du canal de Nantes à Brest.

Le détail estimatif des travaux monte à 3,928 francs pour l'une des maisons et à 4,473 francs pour l'autre.

Les devis et détails seront communiqués aux concurrents à la préfecture à Vannes, et au bureau de l'ingénieur ordinaire à Pontivy.

Etude de Me L. HUMPHRY, avoué à Lorient, rue des Colonies, 20.

archives.morbihan.fr/ark://15049/vta52562608395d5/daogrp/3/byeut.table/allbeauxfr.RECH_c52f84561107f15b0f06d7f02f75e4b1wdid:1703755930

http://recherche.archives.morbihan.fr/ark://15049/vta52562608395d5/d... 19/06/2017

ADJUDICATION DE TRAVAUX

LE STUMO

COUPE DE 1870

ATELIER PHOTO

ATELIER PHOTO

ATELIER PHOTO

PHOTO À LA WARHOL

KERGORIC

Dès la fin du XIX siècle certaines maisons éclusières sont louées à des agents.
C'est le cas de la Veuve Thomas qui loua la maison de Kergoric n°117. Elle la loua 25 francs par mois. Elle avait un bail annuel renouvelable. Elle s'engage à prendre la maison dans l'état où elle se trouve. Elle devait payer les contributions des portes et des fenêtres ainsi que les droits d'enregistrement. La dame veuve Thomas s'engage d'ailleurs à tenir les lieux la maison en bon état, les réparations pendant la location seront à sa charge. La Veuve Thomas devra accepter la visite faites par les agents de l'administration pour vérifier la bonne tenue de la maison. Elle ne pouvait avoir de bétail.
Les maisons éclusières vont être louées à la même personne pendant des décennies.
La veuve Thomas fut locataire de 1897 à 1904 suivi de Napoléon Allano avant 1910 puis pour finir fut loué par René Guillo de 1910 à 1934.

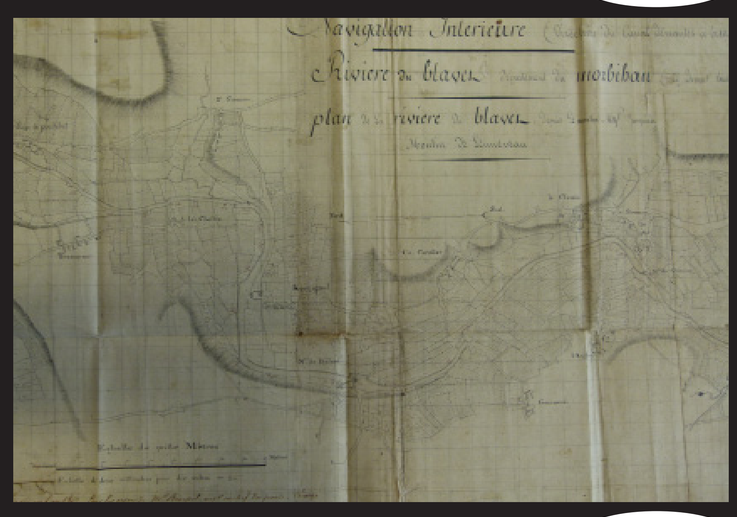

PLAN ANCIEN

PLAN DE SITUATION

CARTE POSTALE ANCIENNE

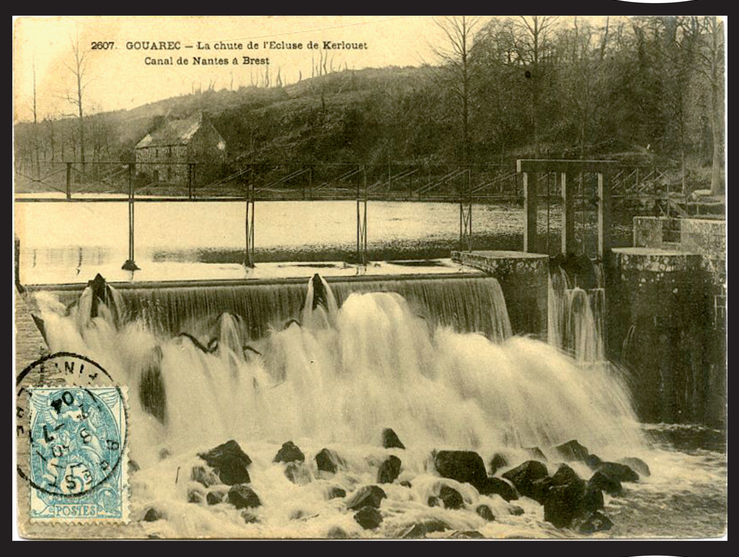

CARTE POSTALE ANCIENNE

L'ÉCLUSIER

Nomination

De nombreux anciens soldats postulent pour les emplois d'agent du canal. Ils doivent faire une demande écrite. Tous les agents prêtent un serment de fidélité. Ils prêtent serment devant le maire. Les éclusiers doivent prêter le serment suivant : « Je jure à la Constitution et fidélité au Président.» Sous le Second Empire il leur est demandé un serment politique et professionnel.

Les outils :

- Une brouette - Une pelle en fer - Un pic à tranche
- Une serpe - Un râteau en fer - Une houe - Une drague

Ces outils seront remis aux éclusiers et ils devront les entretenir à leur frais.
Les éclusiers en service porteront un brassard avec l'inscription :
« Canal de Nantes à Brest :Éclusier ou éclusier chef ».
Les plaques indicatrices de leur grade et leurs tenues sont fournies par l'administration.

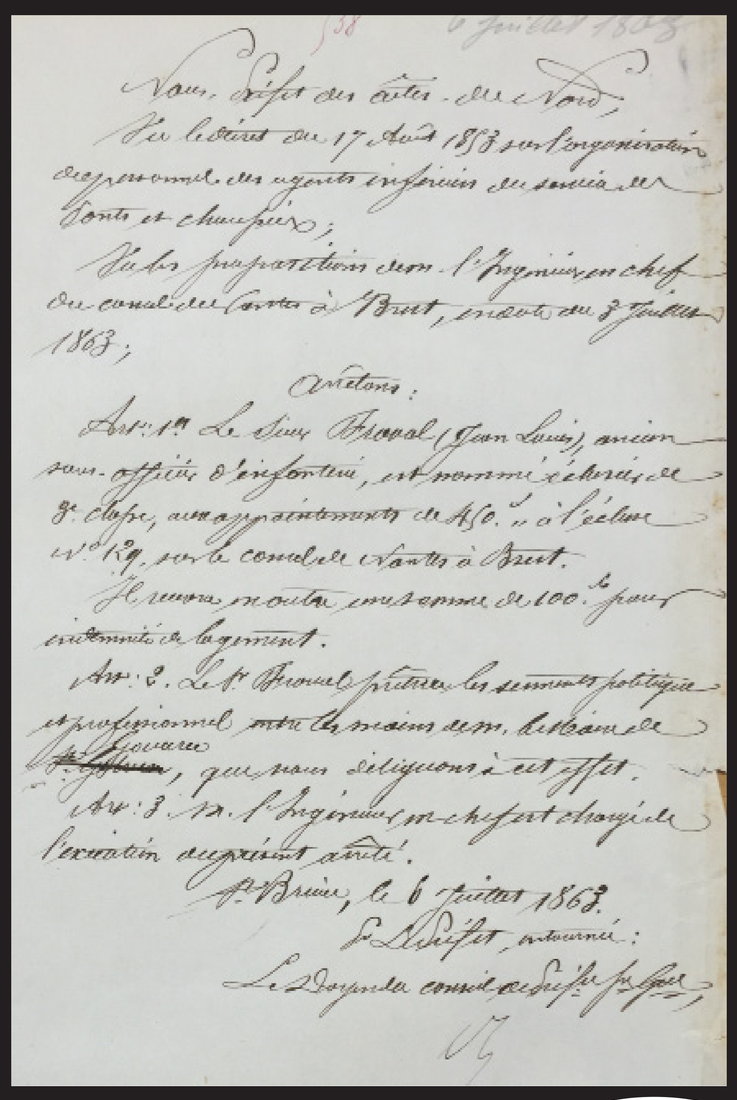

ACTE DE VENTE

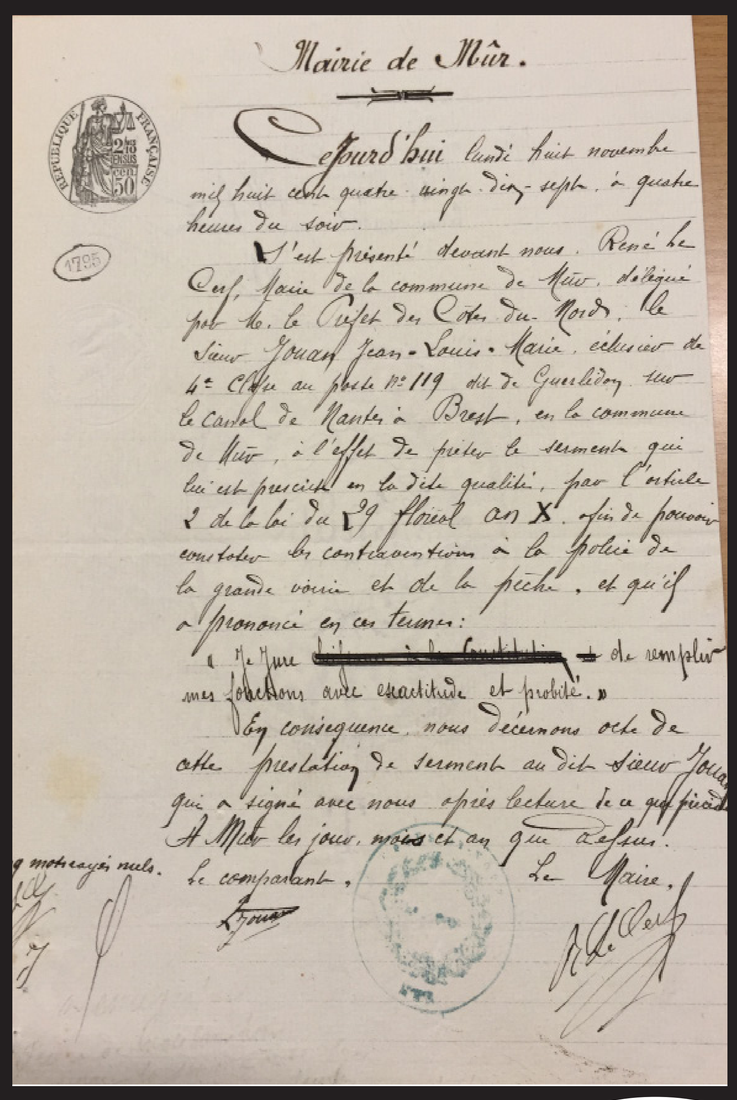

SERMENT DEVANT LE CERF

Les devoirs

Ils veilleront à la conservation du canal, des rigoles et des réservoirs, des plantations et de chaque ouvrage d'art principalement. Qu'aucune des bornes de délimitation ne soit déplacées. Qu'aucune prise d'eau ne soit pratiquée dans le canal et les rigoles. Qu'il n'y a pas de construction le long du canal sans autorisation. Qu'aucun riverain ne vole aucune partie des parties franc bord.
Les éclusiers seront tenus de faire des tournées. Ils feront en sorte de ne pas passer tous les jours par les mêmes chemins, afin de ne pas être attendu et de pouvoir surprendre les délinquants.
Aucun éclusier ne pourra quitter son poste sauf s'il en a obtenue l'autorisation express et par écrit de l'ingénieur et s'il a fait agréer un individu propre à le remplacer pendant son absence.
En cas de pluie, les éclusiers doivent redoubler d'effort car ils devront surveiller le niveau de l'eau. Les éclusiers feront de fréquentes inspections pour s'assurer que l'eau garde la hauteur voulue.

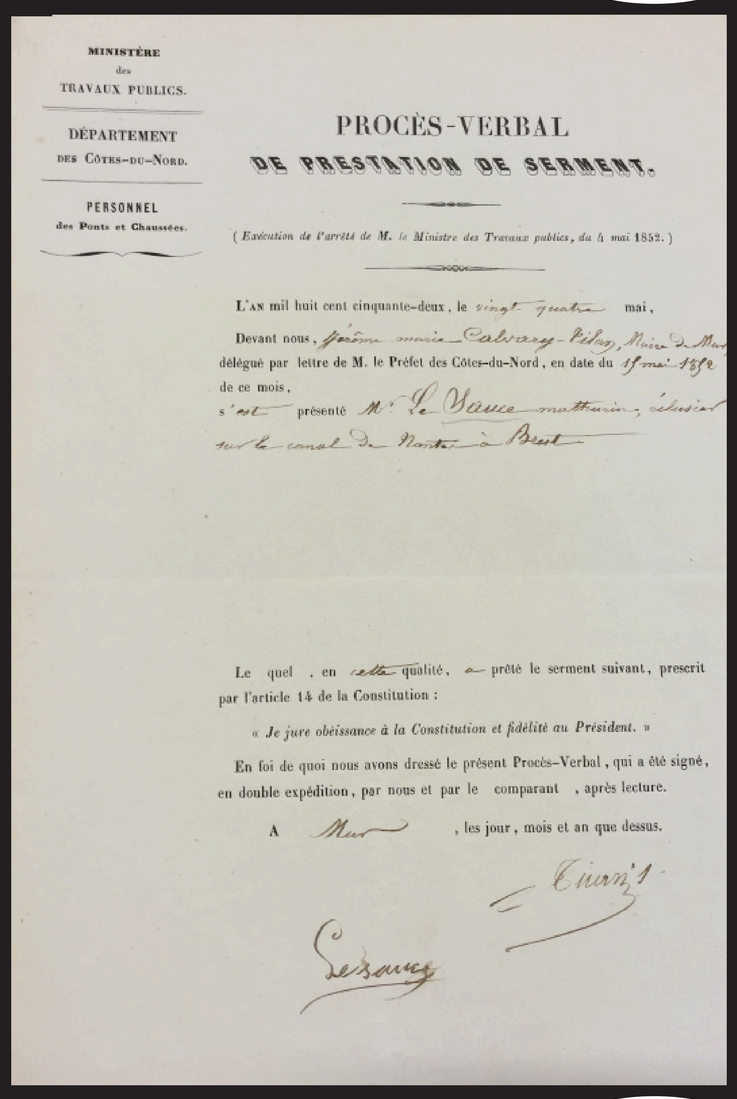

MINISTÈRE des TRAVAUX PUBLICS.
DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD.
PERSONNEL des Ponts et Chaussées.

PROCÈS-VERBAL
DE PRESTATION DE SERMENT.

(Exécution de l'arrêté de M. le Ministre des Travaux publics, du 4 mai 1852.)

L'AN mil huit cent cinquante-deux, le vingt quatre mai,
Devant nous, Maxime marie Calvary-Pilay, Maire de Mur délégué par lettre de M. le Préfet des Côtes-du-Nord, en date du 19 mai 1852 de ce mois,
s'est présenté M. Le Bauce matthurin, éclusier sur le canal de Nantes à Brest

Le quel, en cette qualité, a prêté le serment suivant, prescrit par l'article 14 de la Constitution :

« Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président. »

En foi de quoi nous avons dressé le présent Procès-Verbal, qui a été signé, en double expédition, par nous et par le comparant, après lecture.

A Mur, les jour, mois et an que dessus.

PRESTATION DE SERMENT

Les sanctions :

Si ils ne respectent pas leurs engagements, ils ont des punitions, des exemples :

En 1875, révocation d'un éclusier qui s'étant enivré pendant son service a porté des coups à sa femme enceinte qui lui reprochait son état d'ébriété. Les coups furent si violents qu'il risqua de tuer le bébé. Son complice de boisson a écopé d'un mois de retenue de salaire.
En 1864, pour avoir laissé divaguer des bestiaux sur les francs bords du canal, un éclusier temporaire se voit infliger cinq journées de retenue.
En 1854, l'éclusier chargé de toucher les mandats des salaires des Côtes du Nord rencontra un collègue et tout deux allèrent boire au cabaret. Le premier, décida de confier les mandats au second pour les porter au garde de la navigation de Guerlédan. Malheureusement il manqua 25 francs sur le montant des mandats. L'éclusier incriminé dut rembourser la somme et fut révoqué. Le premier, écopa de quinze jours de suspension pendant lequel il eut l' obligation de poursuivre son service.

Autres devoirs :

Ils feront les tournées aussi bien le jour que la nuit. Les éclusiers devront réparer immédiatement les choses endommagées sur le canal pour ne pas nuire à la navigation. Si la réparation est grande, ils pourront être réunis en atelier sous les ordres de l'éclusier chef.
Les éclusiers doivent faire passer les bateaux du lever du soleil jusqu'à 1/2 heure après son coucher. Ils pourront faire passer des bateaux la nuit uniquement s' il y a un cas d'urgence ou bien avec l'autorisation de l'ingénieur.
Les éclusiers devront refuser les cadeaux des bateliers et n'auront pas le droit de vendre de la marchandise. Ils n'ont pas le droit d'héberger les bateliers qui devront dormir dans leur bateaux. Les éclusiers devront entretenir leur extérieur comme leur intérieur de maison.
Les éclusiers s'étant bien comportés pendant leur travail seront récompensés par une gratification. L'éclusier s'étant mal comporté en étant en état d'ivresse sera puni comme par exemple la première fois sera retirée sur son salaire 5 jours de paye la deuxième fois 5 à 10 journées et la troisième il sera renvoyé.

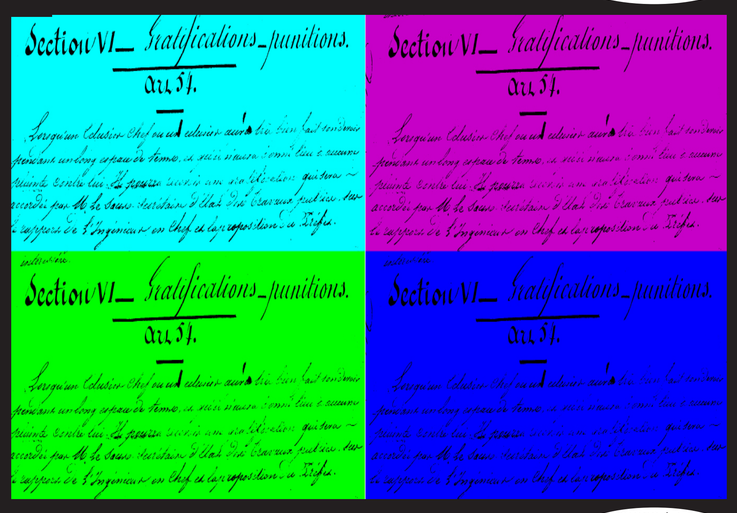

Section VI — Gratifications — punitions.
Art. 51.

PHOTO À LA WARHOL

RETOUCHE PHOTO

Autres sanctions :

En 1851, un éclusier chef est accusé d'utiliser les ouvriers payés par l'Etat pour exécuter des travaux de terrassement et d'embellissement dans la maison éclusière qu'il habite. Le juge de paix de Mûr de Bretagne est saisi de l'affaire. Il sera sanctionné par la perte de sa qualité de chef, son traitement sera suspendu pendant un mois et il sera muté.

En 1873, Alexandre POLYCARPE, garde de navigation s'est retrouvé un jour enivré, à cause de cela il a eu une retenue de 10 Francs et une semaine de renvoi. S'il recommençait il serait renvoyé définitivement.

En 1880,Yves BOUCHER, éclusier, a dû faire face à une crue au niveau de l'écluse n°137 mais il n'était pas là et n'a pas pu lever les vannes de son pertuis (pour faciliter l'écoulement des eaux) donc il s'est fait renvoyé.
Pour infliger une punition, il faut d'abord demander l'accord du préfet. Pour cela l' ingénieur en chef lui envoie une lettre concernant l'affaire et le manquement lié au travail.

RENOUVEAU

Des problèmes

Beaucoup de ces maisons semblent à l'état de ruines moins d'un siècle après leur construction. Le 9 juin 1902, le conducteur subdivisionnaire de Glomel, M.Le Rouge, établit un rapport : « la maison éclusière 141 de Kerlouët, située sur le terre-plein de l'écluse, le long du canal de Nantes à Brest, menace depuis quelque temps de se renverser, par suite du manque de stabilité ». Il explique les raisons techniques du sinistre prévisible. « Cette maison a été édifiée sur un terrain artificiel, composé en majeur partie de terre mélangée avec de la vase. Les fondations n'ayant pas été établies sur un sol suffisamment résistant, le poids des maçonneries et l'infiltration des eaux du canal, à travers le terre-plein, ont produit des tassements qui pourraient occasionner, sous peu, la dislocation de l'ouvrage. »
D'où les plans de reconstruction de la nouvelle maison éclusière.

DU TÉLÉGRAMME DU 9 AVRIL 1974

...e le chemin de halage est interdit à la circulation

...amille de sept enfants dans un taudis à Glomel

...ue à vivre

« Nous vivons dans un véritable taudis, un de ces jours nous allons recevoir la maison sur le chemin de la figure ». C'est M. Trubuik qui parle ainsi. Chômeur à Overpiaïde, il est marié et père de sept enfants. Depuis une douzaine d'années, la famille occupe cette maison au bord du canal près de Saint-Péran, en Glomel.

« C'est de la bonne construction, avec des murs solides, mais en état. »

Effectivement, il est temps. L'intérieur de la maison est dans un triste état : les cloisons trop vieilles se sont dévissées par endroit le plafond et les murs... La, on vit à neuf dans quatre pièces dont deux mansardes.

La chaîne brisée

Espérant toujours voir les travaux débuter rapidement, M. Trubuik ne faisait pas de frais d'entretien. La famille avait même commencé le déménagement des meubles. Et pourtant, les travaux n'ont toujours pas commencé. Une fois déjà, le permis de construire obtenu après trois années de démarche, a perdu sa validité. Il a fallu recommencer.

« Celui que nous avons maintenant n'est valable que jusqu'au mois de novembre. Il risque encore de se produire la même chose, confie Mme Trubuik. Théoriquement, nous aurions dû entrer dans la maison refaite le 1er mai. »

A l'origine de ce retard : le chemin de halage.

Il est interdit à toute circulation et au mois de janvier quand il a été question de faire des travaux, les Ponts et Chaussées de Rosfennen ont barré le chemin avec une chaîne fermée par un cadenas.

« Personne ne peut passer, pas même la ménagère, le docteur ou les pompiers. Le facteur ne vient plus jusqu'ici. Nous avons mis une boîte aux lettres au bord de la route. Vers Paule, le chemin a été bouché aussi, mais un entrepreneur qui possède une maison éclusière plus loin a brisé la chaîne pour passer. »

M. Trubuik est obligé de laisser sa voiture à quelque 400 mètres de sa maison.

« Il y en a qui ont près de deux kilomètres à faire. »

Un rouleau sur le pont

Effectivement les chemins de halage sont interdits à toute circulation. Mais dans le Finistère les desertes locales sont tolérées et les circonstances exceptionnelles portent. Or, ici c'en est bien une.

Selon M. Trubuik, les Ponts et Chaussées responsables du canal dans ce secteur, prétendent que pour que les camions arrivent jusqu'à la maison, ils doivent passer sur un pont qui n'est pas assez solide.

« Ce n'est pas vrai, assure M. Trubuik, tout ce qui a été fait sur le canal est solide. Les murs de ma maison sont solides et ce pont aussi. La preuve : les Ponts et Chaussées ont bien fait passer un rouleau compresseur dessus. »

Constitué par une voûte de pierres, il semble en effet assez robuste ; si l'un des parapets manque c'est tout simplement parce qu'une niveleuse qui refaisait la route il y a deux ans l'a renversé. Depuis il n'a pas été remis en place.

A qui le chemin ?

Une autre solution semblait exister parallèlement au chemin de halage : un chemin départemental qui dessert accès à la maison de M. Trubuik.

La commune de Glomel entreprit sa réfection. On l'élargit et on le déroussaille. M. Trubuik et ses enfants mirent d'ailleurs la main à la pâte. Mais brutalement les travaux s'arrêtèrent. On ne savait pas à qui le chemin appartenait : à la commune ou au département ?

Sur le cadastre de Glomel il n'est pas classé.

Et depuis les choses en sont restées là. Le chemin de halage fermé, l'autre à moitié refait, et la maison délabrée.

Avec à l'intérieur sept enfants.

Jean LALLOUET

« Nous vivons dans un véritable taudis »

La maison éclusière : de la bonne construction qui est devenue un taudis.

ARTICLE DE PRESSE

Le Conseil général accorde de nouvelles subventions pour l'aménagement du canal de Nantes à Brest

L'écluse du Port d'Auvilas : le projet d'une réfection complète. Les autres seront également restaurées.

Les aménageurs de la Gaule carhaisienne et ceux des pêcheurs se sont heurtés de la décision prise par le Conseil général d'apporter au canal de Nantes à Brest les aménagements indispensables. Des crédits relativement importants seront débloqués, à la satisfaction générale, pour le maintien des plans d'eau et la réfection des chemins de halage.

M. Bob Sterviniss, président de la société carhaisienne pour laquelle il se dépense quotidiennement, nous a signalé les travaux menés à bien au cours des derniers mois et ce qui reste à faire avec l'aide du département.

Grâce aux subventions déjà obtenues, les écluses de Guarec, de Kerrouët, de Port-ar-Bons, du Pelem, de Kergoët, du Port-d'Auvilas, de Kerg-Cadec, de l'Isle et de Pont-ar-Scot ont fait l'objet d'une réfection totale. L'entreprise Marcel Toulec a doté les parties situées en étang d'une voûte de béton et établi de solides passerelles sur les déversoirs et les portes. Le programme 1967 prévoit la remise en état des écluses de Kerdiglay, de Kergoët, de Kergoat, de Coz-Cadec et de Kergoff. Le travail sera exécuté dans les meilleures délais, ceux qui pourront utiliser le halage des deux rives à proximité des ouvrages d'art et en bordure du chemin de halage qui fera aussi l'objet de travaux.

M. Sterviniss a encore laissé entendre que la société avait l'intention de construire un hangar en vue de la restauration de la perche en bordure du canal et un autre pour bateau près de Petit-Cachalot.

« Carhaix, centre de pêche » comme l'affirme la flamme d'oblitération mérite encore davantage dans les années à venir ce qualificatif. Que l'on sache que la Gaule carhaisienne a consacré l'an dernier une somme de 2.000 F à l'alevinage. Mais aussi, que de belles pêches ! « L'effort sera poursuivi en 1967 », nous a affirmé M. Sterviniss en se réjouissant de la bonne marche de la société qui groupe plus de 2.000 adhérents.

Cours du soir pour adultes

Dans le but de faciliter la promotion sociale de la population de Carhaix, l'Amicale laïque organise des cours du soir réservés aux adolescents et aux adultes qui désirent soit préparer le Certificat d'Études Primaires, soit s'initier à la dactylographie (à partir de mi-février), la législation, au dessin industriel, aux divers problèmes concernant le bâtiment, soit se perfectionner dans certaines matières (mathématiques, Français, Sciences, Anglais...) en vue de la préparation de divers examens avec concours.

Ces cours sont gratuits et auront lieu en principe les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 18 h. 30 à 20 h.

Les dates, heures et lieux définitifs seront ultérieurement publiés dans la Presse, mais déjà les inscriptions peuvent se faire chez Mme Cornillac, institutrice, rue Pierre Bérnard ou auprès des chefs des établissements scolaires publics.

LA MUSIQUE

Le prochain concert des Jeunesses Musicales de France

Marc Meunier-Thouret présentera mardi 17 janvier au «club» le trio Schellong d'Hambourg.

Ses écrivits affirment sa curiosité et son sélectisme. Né en 1921, il pratique des études de lettres puis, J.M.J. depuis 11 ans, il a défendu les thèmes les plus variés, de l'art sacré au jazz, avec passion.

Producteur à la Radiodiffusion Française depuis 1955, il établit des programmes de variétés (chansons, danses, musique légère, films) au service de la musique enregistrée, notamment dans les émissions « Menus plaisirs » et « Route de nuit ».

Depuis 1956, conférencier de l'important groupement « Paris et son histoire », il fait visiter les demeures historiques fermées au public dans Paris, villes secrètes, et dans l'Ile de France.

ARTICLE DE PRESSE

La vente des maisons

A partir de 1962 la direction des Ponts et chaussées cèdent aux domaines les maisons éclusières pour la partie déclassée du canal de Nantes à Brest. Les maisons sont alors vendues sauf quelques exceptions comme les maisons éclusières de Gouarec et de Bon Repos sur la commune de Plélauff , Pont Even à Plouguernével et Guerlédan à Mûr de Bretagne. Celle de Guerlédan était encore occupé par un agent.

Des articles de presse montrent les ventes. Certaines familles d'anciens éclusiers achètent.
Certaines maisons sont transformées en centre de vacances pour les enfants. C'est le cas de la maison éclusière de Guendol qui devient un centre de vacances pour les enfants des agents SNCF.
Les maisons sont rénovées et sont des maisons secondaires pour beaucoup d'entre elles.

Avec le temps certaines sont délaissées et menacent ruine.

MAISON GUERLÉDAN

MAISON QUÉNÉCAN

MAISON DE BOLLORÉ

MAISON LE STUMO

17 nouveaux projets de maisons éclusières ?

Le but du projet est de rénover les maisons éclusières du canal de Nantes à Brest abîmées ou détériorées pour leur données une nouvelle utilité : hébergement de type refuge ; restaurant ; office de tourisme ; loisirs... ou tout simplement comme maison habitable !
Le conseil régional a lancé un appel aux bonnes volontés des habitants concernés pour redonner vie à ces belles maisons. Un appel à projet a été lancé. De nombreuses personnes ont répondu avec des projets très variés.
Pour certaines maisons des travaux seront effectués (le clos et le couvert) par le Conseil Régional mais les porteurs de projets qui occuperont ces maisons pendant une trentaine d'années (selon le bail) investiront dans l'aménagement intérieur. Le Conseil Régional signera avec les occupants de la maison une convention d'occupation temporaire (COT) pour 5 ou 10 ans et renouvelable. La COT inclue un loyer annuel incitatif de l'ordre de 1500 euros par an.

MAISON GWENDOL

MAISON DE KERLAN

MAISON DU COËTNATOUS

MAISON PONT EVEN

TÉMOIGNAGES

Arsène Le Gall, riverain du canal

À 83 ans cet ancien exploitant agricole témoigne :

« A Bolloré il y avait un éclusier qui s'appelait Jean Mercier. Sa fille a occupé la maison puis elle est partie car il n'y avait plus de bateau.

Le dernier bateau a passé était celui du grand père de Armel Debray et c'était en 1951 ou 1959.

Il y a eu des accidents sur le canal ;

Certains qui avaient un peu bu sont tombés à l'eau. Il y a même un russe qui travaillait au moulin de Poulhibet qui s'est noyé.
Il y a aussi un camion avec un chauffeur du moulin qui est tombé dans le canal.

journal du 21. 2. 86.

OUEST-FRANCE

ROSTRENEN

Contraste sur le canal

ARTICLE DE PRESSE

Les maisons ici avait deux chambres en haut et une en bas. L'escalier était en face de la porte avec une rampe en bois.
Il y avait une étable - écurie derrière la maison et au bout un atelier pour les outils. Cette partie servait aussi à tuer le cochon et à faire le pâté.
Dans la maison il y avait une cuisinière à bois et les cloisons étaient aussi en bois.

Les bateaux étaient des péniches à moteur qui pouvaient être tirées par des chevaux. Les bateaux amenaient du sable de Loire pour les entrepreneurs de Mûr de Bretagne. Il y avait aussi une livraison de charbon pour les battages.
Il y avait des pêcheurs qui allaient pêcher dès que la péniche était passée parce qu'il avait du poisson qui mordait mieux. Près des écluses il y avait de la perche et de l'anguille. Certains éclusiers vivaient de la pêche et des pommes.

Les éclusiers fauchaient les bords du canal et la vache paissait sur les bords. Ils balayaient aussi les feuilles et le contre halage aussi.

JOSEPH JOUAN

JEAN LE BIHAN

Il y avait la coupe de bois tous les 9 ans. Cela permettait d'avoir plus de soleil sur le halage.

Il y avait deux écluses à sec par année et les éclusiers avaient la charge d'entretien et de peinture.

Seuls les riverains avaient autorisation de circuler sur le halage avec un char à banc.

A l'écluse du Stumo c'est la famille Le Cam qui était là jusqu'à la fin.
La maison Bolloré a été démolie.

A Quénécan c'était des Penault et des Le Nevez et puisla dernière était Germaine.

On se souvient quand on enlevait la vase avec la « Marie salope », c'est à dire une barge qui pompe la vase.

On participé à cet entretien :

Danielle Oulhaci, Sylvia Tricot, Louis...
Yannick Le Boudec, Christian Jaffredo, Christiane Nechet, Arsène Le Gall.

DISCUSSIONS : L.ROBIC, D.HOULHACI, Y.LE BOUDEC

TÉMOIGNANGE ARSÈNE LE GAL

Joseph Jouan

Joseph Jouan est né en à Plouguernével. Il habitait le village de Parc Ody près du canal de Nantes à Brest. Ses parents y avaient une ferme. Il allait à l'école à Plélauff et a obtenu son certificat d'études en 1935.
Il était ami avec la famille Conan qui habitait l'écluse de Plélauff. Monsieur René Conan fut le dernier éclusier à Plélauff.
« La famille Conan était nombreuse comme beaucoup de famille à l'époque. Il y avait 3 fils et 2 filles. On se retrouvait tous à l'école à Plélauff. Il y avait aussi la famille Pinson qui était à l'écluse Guendol. Je me souviens que Louis Pinson était sacristain. La famille Bonic était à l'écluse de Kerlouët et là aussi il y avait beaucoup d'enfants. Je pense qu'ils étaient 5. A Pont Even l'éclusier s'appelait Le Corre.
Entre enfants on jouait souvent près des maisons éclusières.
On faisait parfois l'école buissonnière et on jouait aux cartes derrière la maison éclusière de Plélauff. Dans la maison il y avait une grande pièce commune. C'était très simple.

Le dernier bateau transportant des marchandises est passé en 1932 je crois. J'avais 10 ans. Je me souviens que les bateaux transportaient du bois, des engrais, des scories. Ce qui nous intéressait c'était de voir détacher le cheval lorsqu'il fallait passer le pont à Plélauff. C'était toute une manoeuvre. Sur la ferme j'avais une carrière de pierre. Quand je retournais la terre je retrouvais les éclats de pierre. La carrière avait été utilisée pour la construction du canal mais c'était bien avant. »

Marcel Le Berre

Il est né en 1936. Lui est d'une famille d'éclusiers et sa femme est aussi originaire de la région.
Ils se souviennent des éclusiers des années 1950 et un peu avant.
A Gouarec c'était une famille Le Bert (ou Le Berre), à Kerlouët c'était la famille Bonic, à Plélauff Conan, à Guendol Follezou, à Pont Even il y a eu plusieurs éclusiers dont un Le Louarn, à Coet Natous c'était une famille Le Parc, à Restouel c'était Jean Le Faucheur.

« Les éclusiers changeaient parfois d'écluses. L'éclusier Le Faucheur qui était à Restouel est allé à Pont Even. La maison était plus grande, à l'époque les familles étaient nombreuses. La plupart des maisons avait une seule pièce, mais à Pont Even il y en avait 2. Les gens dormaient au grenier, pas grand chose dans la maison. L'élément central et important était la cheminée. Le sol était en terre battue. Les hommes travaillaient à l'extérieur et c'était les femmes qui faisaient passer les bateaux en ouvrant les vannes. Émile Follezou travaillait à l'extérieur et sa femme s'occupait de l'écluse. Les famille éclusières devaient entretenir les bords du canal, faire les saignées et elles avaient quelques vaches qui broutaient sur les bords du canal. Les éclusiers pêchaient et ramassaient des champignons qui étaient ensuite vendus. L'écluse de Stang Rouzic avait un surnom mais je ne sais pas pourquoi. On l'appelait écluse Suzanne. Les maisons éclusières ont été rachetées dans les années 60. Il y avait des gens qui venaient à la pêche. Il y avait un restaurant à Pont Even. Les gens venaient même de Saint Brieuc. Cela faisait tourner le restaurant. »

PLAN TYPE

La Construction

Les maisons sont toutes identiques avec un plan type. Aujourd'hui elles forment un petit patrimoine local dans la campagne. Lors de leurs construction, les conditions d'implantation ne sont pas toujours favorables.

Dans la maison

Les maisons sont bâties sans fondations, en bordure des canaux. Certaines d'entre elles possèdent 2 appentis adossés contre les pignons, l'un d'eux sert d'étable. Les maisons comportent 3 ou 4 pièces seulement. La salle commune possède toujours une cheminée, et elle sert aussi de chambre à coucher pour les parents. Les enfants dorment à l'étage, où il y a des combles. Jusqu'au 1930, elles ne possédaient pas de salle d'eau ni de toilettes. Elles ont toutes un jardin, c'est indispensable.

COUPE PLAN TYPE 1959

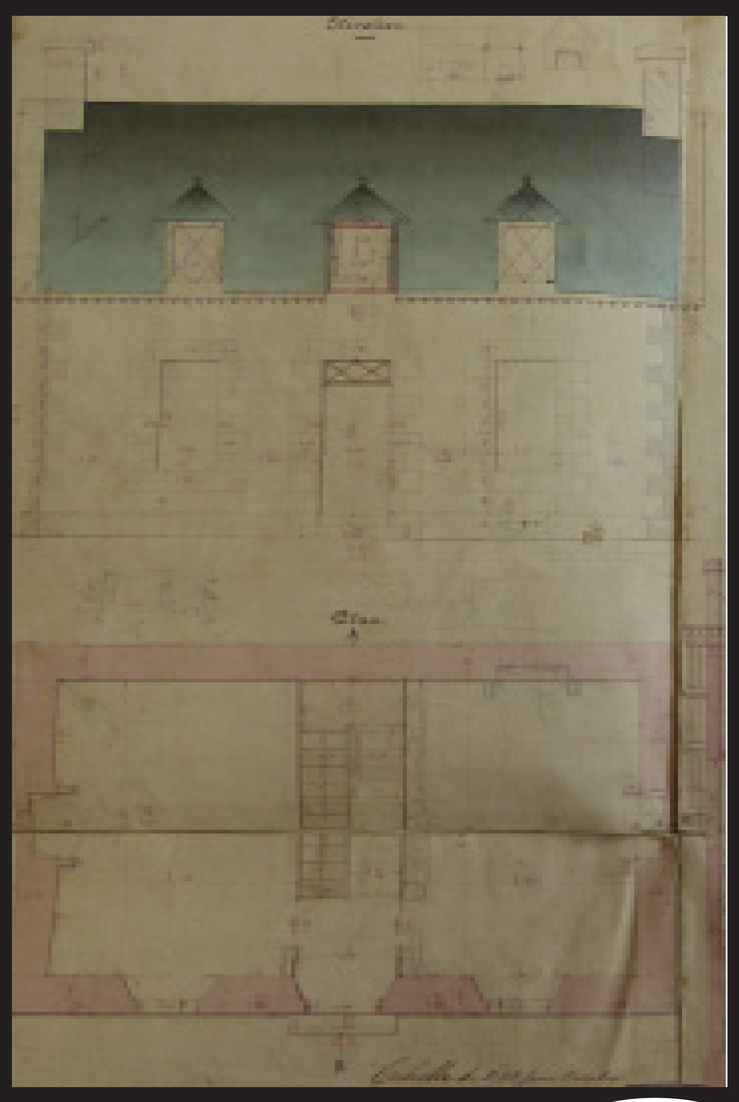

ÉLÉVATION ET PLAN TYPE 1959

Différents plans type :

Elles sont toutes conçues à partir d'un plan type, mais il y a quelques fois des exceptions. La taille des fenêtres peut être légèrement différente comme c'est le cas pour l'écluse n°159 de Quistinic et l'écluse n°160 de Créharer, qui sont à Glomel. Pour la construction ils ont besoin de pierres (schiste ou granite). Elles viennent des carrières les plus proches du lieu de construction comme ce fut le cas pour Glomel. On taillait les pierres dans la carrière. Les matériaux des murs sont scellés avec du mortier à base d'argile et quelques fois de tourbe. Le toit est couvert d'ardoises. Le sol des maisons les plus récentes est dallé de schistes. La charpente et la menuiserie sont faites en chêne sec qui provient de la région, parfois en châtaignier ou en sapin.
Sur d'autres plans les maisons sont prévues plus grandes avec une écurie au pignon et une gerbière au niveau du toit. La maison éclusière de Pont Even est la seule maison éclusière double du canal. Il a fallu en reconstruire certaines, suite à des dégradations, des crues, comme à Trégnanton.

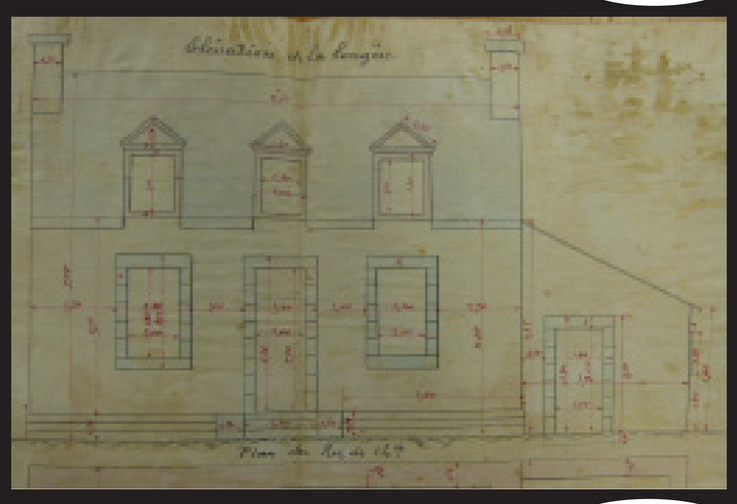

ÉLÉVATION MAISON DE KERLOUËT 1902

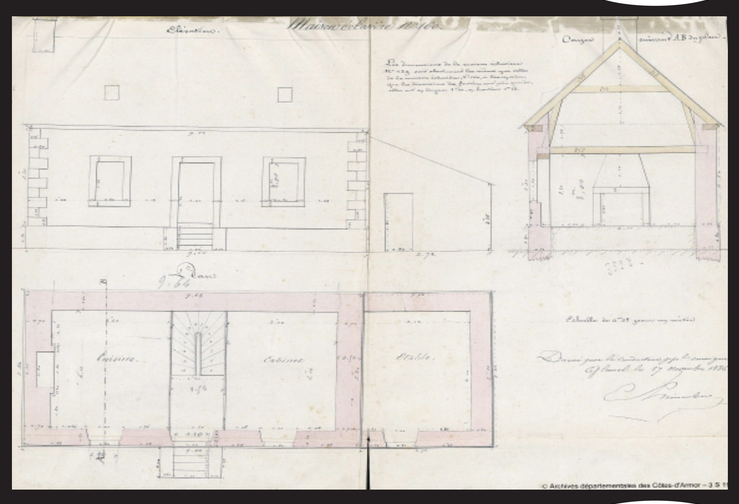

PLANS MAISON DE GLOMEL

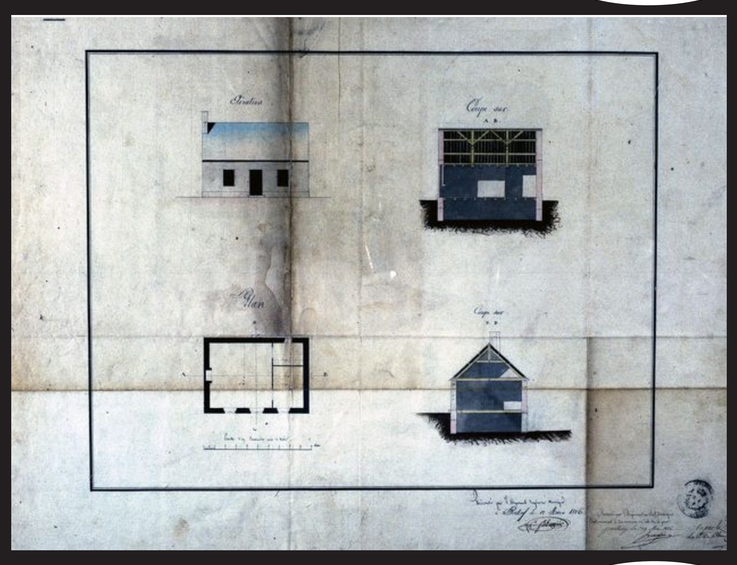

PLANS ACTÉS 1827

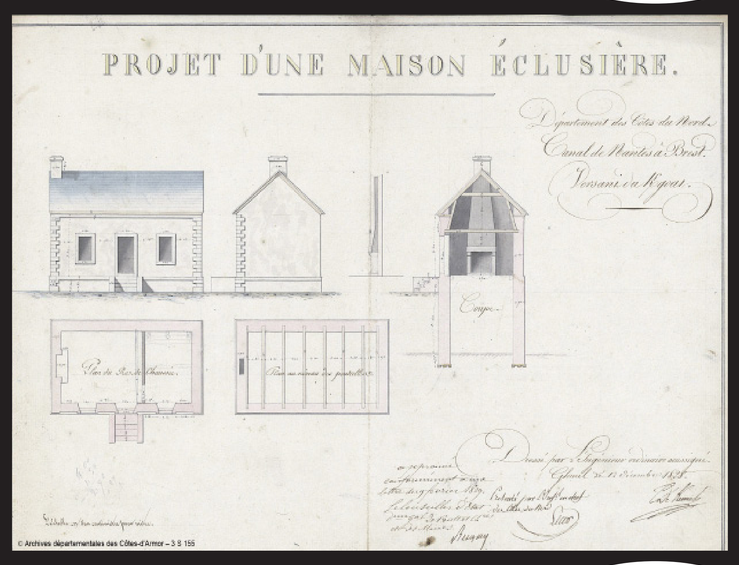

PLANS MAISON DE SILGUY

Règlementation Plans type :

-Le linteau a une seule pierre.
-La maison doit être dans l'axe de l'écluse.
-La façade est allignée du chemin de halage.
-Chaque maison aura une grande salle de 35,1m^2 et une chambre de 11,6m^2.
-Elles auront aussi tous un cabinet de 8,41m^2.
-Il est prévu une fenêtre au pignon.
-Il est indiqué que la cave aura la même dimension que le grenier (quand il y a une cave).
-Toutes les fenêtres ont mêmes dimensions.
-Le contour des portes extérieures et des fenêtres seront formées en granite piqué.
-La cheminée aura 1m d'ouverture sur 1m d' hauteur elle est en sailli sur le mur.
-Les cloisons sont faites en planche de sapin comme le plancher. Le bois de châtaignier sera aussi utilisé pour certaines parties de la charpente ainsi que du chêne sans aubier ni nœuds ni vicieux. Ils seront gélifs et droit fil.
-Portes, volets, cloisons sont peints à l'huile.
-Les murs sont en moellons schisteux .
-Le liant est mortier de terre, de chaux, de sable.
-La façade sud sera en moellon de granite .

PHOTO À LA WARHOL

PHOTO À LA WARHOL

PHOTO À LA WARHOL

PHOTO À LA WARHOL

HISTORIQUE

Histoire du Canal de Nantes à Brest

Les débuts

En 1538 les Etats de Bretagne se préoccupent de rendre navigable la Vilaine de Rennes à Messac permettant, dès 1585 , la première liaison fluviale de la capitale bretonne à Redon et au " golfe de Gascogne "par la Vilaine maritime.
En 1746 François Joseph de Kersauson veut développer l'industrie en Bretagne et pour cela il veut relier les arsenaux de Brest et de Lorient avec ceux de Nantes et Saint Malo. Dans ce but il veut le creusement de canaux.
Il faudra attendre la mise en place de " la Commission de Navigation Intérieure " en 1783 pour voir les premiers projets de navigation entre Nantes et Brest .

Vers la réalisation du projet

Les projets ne débuteront qu'en 1804 à cause des guerres révolutionnaires. Pour des raisons stratégiques, avec la reprise des hostilités avec l'Angleterre et le Blocus continental l'empereur Napoléon veut contourner cette difficulté. La supériorité de la flotte anglaise sur les mers oblige Napoléon 1er à assurer l'approvisionnement des arsenaux de Brest et Lorient par une voie fluviale intérieure en reliant la Loire par Nantes .
Degrandstravauxsontréaliséspourlajonction entre quatre bassins fluviaux (Loire,Vilaine, Blavet, Aulne) , huit rivières (Erdre, Isac, Oust, Blavet, Kergoat, Doré, Hyères, et Aulne) et les nécessaires biefs de partage des eaux au nombre de trois :Bout-de-Bois , Hilvern , Tranchée de Glomel . Il faut construire 236 écluses pour un parcours de 360 km à réaliser.
De 1811 à 1816 ont lieu les premiers travaux dans la partie nantaise.
La chute de l'empire napoléonien ralentit la réalisation des travaux.
En 1824 ceux-ci reprennent pour une durée de 20 ans.

Des travaux titanesques

Pour faire tous les travaux il a fallu une main d'œuvre importante. Pour cela l'administration fait appel à des prisonniers, des forçats du bagne de Brest qui vont participer au creusement de la Grande Tranchée de Glomel. Dans de terribles conditions de travail et de vie. Ils retirent un amas de terre équivalent à une grande pyramide d'Egypte.

La navigation sur le canal

Le canal de Nantes à Brest est livré dans son intégralité à la navigation en 1842. La batellerie bretonne va assurer une vocation commerciale dans le transport de marchandises à l'intérieur de la province. Les marchandises transportées sont : du bois, des ardoises issues du Centre Bretagne, des engrais. La construction de routes et le développement des voies ferrées marqueront le déclin des activités sur le canal. La construction du barrage hydroélectrique de Guerlédan marque la fin de la navigation costarmoricaine du canal.

La fin de la navigation

A l'origine de la construction du barrage il était prévu un aménagement pour que les bateaux puissent passer du lac au canal.
Le tourisme remet aujourd'hui le canal au cœur d'une dynamique économique, sociale, environnementale et au cœur de nombreux projets comme par exemple le développement d'un tourisme fluvial sur le canal et des activités sportives club de canoë kayak.

Quelques définitions :

Garde de navigation :
Agent chargé de la surveillance de la police des voies navigables. Supérieur hiérarchique des éclusiers en charge d'un tronçon du canal allant de 10000 à 20 000 mètres.
Il est hébergé dans une maison différente de la maison de l'éclusier. Aux alentours de la maison du garde de navigation se trouve un magasin pour entreposer différents outils nécessaires au travail des éclusiers autour du canal.

CARTE POSTALE ANCIENNE

CARTE POSTALE ANCIENNE

ÉCLUSE

ÉCLUSE ET DÉVERSOIR

Éclusier :

Agent préposé à la surveillance et à la manœuvre d'une ou de plusieurs écluses. Il est sous les ordres du garde de navigation.
Il a droit à un logement près de l'écluse dont il a la charge.
Il accueille les mariniers, les plaisanciers et manœuvre l'écluse.
Il l'entretient et apporte toutes sortes d'informations aux bateliers.

Éclusier chef :

Ils sont placés sous les ordres des conducteurs. Ils les accompagnent dans leurs tournées et les aident aux opérations de nivellement. Ils font appliquer les règlements. Ils préviennent le conducteur des accidents. Ils surveillent les limites du canal. Ils font un rapport toutes les semaines qui contient les remarques de leurs tournées. Ils portent la correspondance entre les agents du canal et les ingénieurs. Pendant le chômage, ils peuvent être employés à la surveillance des travaux d'entretien.

Éclusier 1ère classe/1er échelon :
Ils reçoivent les ordres des ingénieurs, des conducteurs ou des éclusiers chefs. Les éclusiers notent sur un registre la hauteur des eaux dans les biefs amont et aval, et le tirant d'eau maximal. Ils doivent veiller à maintenir correct le niveau d'eau. Si il y a des dégradations ils feront les réparations. Pour les aider ils peuvent prendre des ouvriers. Ils préviendront l'ingénieur des difficultés. Ils porteront aussi des lettres et paquets relatifs au service du canal. Les éclusiers doivent livrer passage aux bateaux depuis le lever du soleil jusqu'à une demi heure après son coucher. La nuit il faut une autorisation spéciale. Les manœuvres des vannes se font à la manivelle. Ils n'ont pas le droit de recevoir des présents. Ils entretiendront leurs maisons et les plateformes. En cas de fortes gelées ils casseront la glace. Ils veilleront à ce qu'il n'y ait aucune dégradation des écluses. Un éclusier qui aura bien fait son travail peut obtenir une prime. Un éclusier qui aura manqué à ses obligations ou qui aura été en état d'ivresse aura une retenue de deux à dix journées de salaire, la troisième fois il pourra être privé de salaire.

Rôle des femmes

Les femmes peuvent aussi occuper le poste d'éclusière.
Leur rémunération varie selon leur grade:
Par exemple en 1920 madame le Mouël (éclusière hors cadre) touche 280F contrairement à monsieur le Mouël Alain (éclusier chef) qui touche 4510F.
Les femme peuvent exercer le métier mais elles n'ont jamais des responsabilités importantes (elles sont toujours des agents auxiliaires)
Les femmes peuvent occuper les postes des hommes notamment pendant les périodes de guerre.
Elles remplacent leurs maris.
Les familles éclusières comptent de nombreux enfants.
Les femmes s'occupent des enfants.
Les familles des éclusiers continuent à habiter les maisons éclusières même après la fin du trafic sur le canal.
Elles obtiennent le bail de la maison éclusière après le décès de leurs maris. C'est le cas pour la famille Allano.

TÉMOIGNAGES

Arsène Le Gall, riverain du canal

À 83 ans cet ancien exploitant agricole témoigne :

« A Bolloré il y avait un éclusier qui s'appelait Jean Mercier. Sa fille a occupé la maison puis elle est partie car il n'y avait plus de bateau.

Le dernier bateau a passé était celui du grand père de Armel Debray et c'était en 1951 ou 1959.

Il y a eu des accidents sur le canal ;

Certains qui avaient un peu bu sont tombés à l'eau. Il y a même un russe qui travaillait au moulin de Poulhibet qui s'est noyé.
Il y a aussi un camion avec un chauffeur du moulin qui est tombé dans le canal.

Jean Le Bihan

Il est né à la maison éclusière n°138 de Bon Repos (Plélauff) en 1931. Son père Louis Le Bihan y avait été nommé éclusier en 1927. Il y a vécu jusqu'en 1937 année où son père a été muté à Guerlédan. Jean a habité la maison éclusière de Guerlédan jusqu'à son mariage. Il se souvient que sa mère Marie-Julienne Nicolleau y est restée jusque 1970/1971. Jean est issu d'une famille d'éclusiers. Son grand père était Louis Nicolleau, (son arrière grand-père Charles et son arrière arrière grand-père Augustin éclusiers à Mûr de Bretagne) qui était marié à Marie Françoise Le Mouël.
« C'est mon père qui était éclusier mais il allait travailler à l'extérieur et c'était ma mère qui effectuait le passage des bateaux. Il y avait de moins en moins de passages. Mon père entretenait les francs bords du canal. Les outils étaient gardés dans le magasin qui se trouvait près de l'écluse. C'est aujourd'hui le local du club de canöe kayak. Il y avait une charrette à bras qu'on tirait et tout un ensemble d'outils pour les ouvriers du canal.

Joseph Jouan

Joseph Jouan est né en à Plouguernével. Il habitait le village de Parc Ody près du canal de Nantes à Brest. Ses parents y avaient une ferme. Il allait à l'école à Plélauff et a obtenu son certificat d'études en 1935.
Il était ami avec la famille Conan qui habitait l'écluse de Plélauff. Monsieur René Conan fut le dernier éclusier à Plélauff.
« La famille Conan était nombreuse comme beaucoup de famille à l'époque. Il y avait 3 fils et 2 filles. On se retrouvait tous à l'école à Plélauff. Il y avait aussi la famille Pinson qui était à l'écluse Guendol. Je me souviens que Louis Pinson était sacristain. La famille Bonic était à l'écluse de Kerlouët et là aussi il y avait beaucoup d'enfants. Je pense qu'ils étaient 5. A Pont Even l'éclusier s'appelait Le Corre.
Entre enfants on jouait souvent près des maisons éclusières.
On faisait parfois l'école buissonnière et on jouait aux cartes derrière la maison éclusière de Plélauff. Dans la maison il y avait une grande pièce commune. C'était très simple.

Les maisons ici avait deux chambres en haut et une en bas. L'escalier était en face de la porte avec une rampe en bois.
Il y avait une étable - écurie derrière la maison et au bout un atelier pour les outils. Cette partie servait aussi à tuer le cochon et à faire le pâté.
Dans la maison il y avait une cuisinière à bois et les cloisons étaient aussi en bois.

Les bateaux étaient des péniches à moteur qui pouvaient être tirées par des chevaux. Les bateaux amenaient du sable de Loire pour les entrepreneurs de Mûr de Bretagne. Il y avait aussi une livraison de charbon pour les battages.
Il y avait des pêcheurs qui allaient pêcher dès que la péniche était passée parce qu'il avait du poisson qui mordait mieux. Près des écluses il y avait de la perche et de l'anguille. Certains éclusiers vivaient de la pêche et des pommes.

Les éclusiers fauchaient les bords du canal et la vache paissait sur les bords. Ils balayaient aussi les feuilles et le contre halage aussi.

Mon père faisait l'entretien jusqu'au Pont Noir; au delà c'était l'éclusier Penault qui prenait le relais (Il était à l'écluse de Quénécan). Le chef éclusier venait de Pontivy. Il indiquait le travail à faire et amenait la paie. Mon père avait d'abord été manoeuvre puis agent auxiliaire. Mon grand père Le Bihan était né en 1853. Il était journalier et habitait l'écluse Boudrac'h n°217 à Chateauneuf du Faou. La paie était moindre mais il y avait des avantages comme la maison gratuite.Mes parents ont eu jusqu'à trois vaches, mais c'était plutôt une. Il y avait un champ le long du canal près du magasin. C'était un champ tout en longueur. Mon père y faisait le foin. Il avait aussi un autre petit champ près de la maison du garde de navigation et un jardin là où se trouve aujourd'hui le petit parking. Ils avaient aussi des lapins et des poules. Je me souviens que ma mère, à un moment donné a élevé des souris blanches pour un laboratoire surement. »
Et la maison : «Quand on entrait dans la maison éclusière il y avait la cuisine à gauche. En face de l'entrée il y avait l'escalier. A droite il y avait deux pièces : une salle et à l'arrière une chambre pour les parents.

Le dernier bateau transportant des marchandises est passé en 1932 je crois. J'avais 10 ans. Je me souviens que les bateaux transportaient du bois, des engrais, des scories. Ce qui nous intéressait c'était de voir détacher le cheval lorsqu'il fallait passer le pont à Plélauff. C'était toute une manoeuvre. Sur la ferme j'avais une carrière de pierre. Quand je retournais la terre je retrouvais les éclats de pierre. La carrière avait été utilisée pour la construction du canal mais c'était bien avant. »

Marcel Le Berre

Il est né en 1936. Lui est d'une famille d'éclusiers et sa femme est aussi originaire de la région.
Ils se souviennent des éclusiers des années 1950 et un peu avant.
A Gouarec c'était une famille Le Bert (ou Le Berre), à Kerlouët c'était la famille Bonic, à Plélauff Conan, à Guendol Follezou, à Pont Even il y a eu plusieurs éclusiers dont un Le Louarn, à Coet Natous c'était une famille Le Parc, à Restouel c'était Jean Le Faucheur.

Il y avait la coupe de bois tous les 9 ans. Cela permettait d'avoir plus de soleil sur le halage.

Il y avait deux écluses à sec par année et les éclusiers avaient la charge d'entretien et de peinture.

Seuls les riverains avaient autorisation de circuler sur le halage avec un char à banc.

A l'écluse du Stumo c'est la famille Le Cam qui était là jusqu'à la fin.
La maison Bolloré a été démolie.

A Quénécan c'était des Penault et des Le Nevez et puisla dernière était Germaine.

On se souvient quand on enlevait la vase avec la « Marie salope », c'est à dire une barge qui pompe la vase.

On participé à cet entretien :

Danielle Oulhaci, Sylvia Tricot, Louis...
Yannick Le Boudec, Christian Jaffredo, Christiane Nechet, Arsène Le Gall.

En haut il y avait une chambre pour les enfants et un débarras. Dans la cuisine il y avait une cuisinière à côté de la cheminée. Il y avait aussi une cheminée dans la salle mais elle était plus petite. Au sol il y avait des dalles de pierre bleue. Les peintures des volets t de la porte étaient grises. Il n'y avait pas de couleur imposée. Monsieur Hervieu a été le dernier éclusier à habiter la maison après nous. Pour la maison de garde de navigation après le départ de madame Allano il y a eu des agents EDF dans la maison. Madame Trottin a été la dernière dans la maison du garde.
Le canal : « Il y avait un bateau tiré par un cheval. Il remontait jusqu'à Guerlédan. Le bateau appartenait à Mr Le Floc'h. Il fallait pousser le cheval un peu pour que le bateau rentre dans l'écluse. Le bateau allait tourner après l'écluse. Les bateaux transportaient des céréales et du sable. Cela équivalait à 4/5 camions. Il y avait aussi des bateaux à moteur. L'un appartenait à Mr Le Quellec. Pour son nom c'était peut être le Jean Bart ou le Brise des nuits. Il y avait une cabane pour les chevaux comme un relais près de la maison du garde de navigation. Ce bâtiment n'existe plus. »

« Les éclusiers changeaient parfois d'écluses. L'éclusier Le Faucheur qui était à Restouel est allé à Pont Even. La maison était plus grande, à l'époque les familles étaient nombreuses. La plupart des maisons avait une seule pièce, mais à Pont Even il y en avait 2. Les gens dormaient au grenier, pas grand chose dans la maison. L'élément central et important était la cheminée. Le sol était en terre battue. Les hommes travaillaient à l'extérieur et c'était les femmes qui faisaient passer les bateaux en ouvrant les vannes. Émile Follezou travaillait à l'extérieur et sa femme s'occupait de l'écluse. Les famille éclusières devaient entretenir les bords du canal, faire les saignées et elles avaient quelques vaches qui broutaient sur les bords du canal. Les éclusiers pêchaient et ramassaient des champignons qui étaient ensuite vendus. L'écluse de Stang Rouzic avait un surnom mais je ne sais pas pourquoi. On l'appelait écluse Suzanne. Les maisons éclusières ont été rachetées dans les années 60. Il y avait des gens qui venaient à la pêche. Il y avait un restaurant à Pont Even. Les gens venaient même de Saint Brieuc. Cela faisait tourner le restaurant. »